

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES



RALLYE

# ANTIBES CÔTE D'AZUR

15 - 18 MAI 2025



## RÈGLEMENT

Suivez « Rallye Club » sur



Crédits photos: ©DPI Images, ©iStock

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS  
REMERCIÉ TRÈS SINCÈREMENT LES PARTENAIRES DU  
60<sup>ème</sup> RALLYE ANTIBES CÔTE D'AZUR



LE CLUB DES PARTENAIRES



LES COUPES DE MARQUES OU TROPHÉES PARTICIPANTS



TROPHEE RALLYE

Et les partenaires du Championnat de France des Rallyes





# **60<sup>ème</sup> RALLYE ANTIBES COTE D'AZUR**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES 2 ROUES MOTRICES  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TEAM  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES FEMININ  
COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coef. 4 (2025)  
TROPHEE ALPINE ELF RALLY FRANCE  
TROPHEE MICHELIN PROMOTION  
TROPHEE IGOL  
TROPHEE GT2i CFR FFSA**

**13 - 18 MAI 2025**

**REGLEMENT PARTICULIER**

Organisation :  
Association Sportive Automobile Antibes - Juan les Pins  
11, Rue d'ALGER  
06600 ANTIBES  
Tél : + 33 (0)4 93 61 78 66  
[www.antibes-rallye.com](http://www.antibes-rallye.com)  
[contact@antibes-rallye.com](mailto:contact@antibes-rallye.com)  
Facebook : Rallye Antibes Côte d'Azur



## COMITÉ D'HONNEUR

Présidé par :

**Monsieur Jean LEONETTI**, Maire d'Antibes – Juan les Pins,

**Monsieur Eric PAUGET**, Député des Alpes Maritimes,

**Monsieur Renaud MUSELIER**, Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,

**Monsieur Charles Ange GINESY**, Président du Conseil Départemental des Alpes Maritimes,

**Monsieur Christian ESTROSI**, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,

**Monsieur Hugues MOUTOUH**, Préfet des Alpes Maritimes,

**Monsieur Philippe MAHÉ** Préfet du Var,

**Monsieur Marc CHAPPUIS**, Préfet des Alpes de Haute Provence,

**Madame Laura REYNAUD**, Sous-préfète Nice-Montagne des Alpes Maritimes,

**Monsieur Mohamed BEN SULAYEM**, Président de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA),

**Monsieur Pierre GOSSELIN**, Président de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA),

**Monsieur Gilles MONDESIR**, Président de la Commission du Championnat de France des Rallyes (FFSA),

**Monsieur Rémy TOSELLO**, Président de la Ligue Régionale du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

Secrétaire Général de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA),

**Monsieur Jean-Claude GENEY**, Sous-préfet de Grasse,

**Monsieur Lionel TIVOLI**, Député des Alpes Maritimes,

**Madame Michèle TABAROT**, Députée des Alpes Maritimes,

**Monsieur Philippe PRADAL**, Député des Alpes Maritimes,

**Madame Alexandra MASSON**, Députée des Alpes Maritimes,

**Madame Christelle D'INTORNI**, Députée des Alpes Maritimes, Conseillère Départementale,

**Monsieur Eric CIOTTI**, Député des Alpes Maritimes, Conseiller Départemental

**Madame Alexandra MARTIN**, Députée des Alpes Maritimes,

**Monsieur Bryan MASSON**, Député des Alpes Maritimes,

**Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP**, Sénatrice, Présidente du Comité Régional du Tourisme

**Madame Dominique ESTROSI-SASSONE**, Sénatrice des Alpes Maritimes

**Madame Patricia DEMAS**, Sénatrice des Alpes Maritimes

**Monsieur Matthieu GILLI**, Adjoint à la Vie Sportive de la Ville d'Antibes,

**Monsieur Audoin RAMBAUD**, Adjoint au Tourisme de la Ville d'Antibes,

**Monsieur Serge AMAR**, Vice-Président du Conseil Régional Région Sud, Président Commission Commerces.

**Monsieur Ludovic PERNEY**, Commission des Sports, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,

**Mesdames et Messieurs** les Conseillers Régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur,

**Madame Carine PAPY**, Vice-présidente du Département en charge de la Jeunesse et des Sports,

**Mesdames et Messieurs**, les Conseillers Départementaux des Alpes Maritimes,

**Monsieur Jérôme VIAUD**, Maire de Grasse, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse,

**Monsieur le Colonel Sébastien THOMAS**, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes,

**Monsieur le Colonel Pierre-Yves BARDY**, Commandant du Groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute-Provence,

**Monsieur le Colonel Guillaume DINH**, Commandant du Groupement de Gendarmerie du Var,

**Monsieur Simon PERROT**, Président Directeur Général de Nice Matin,

**Monsieur Jean-Pierre SAVARINO**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes,

**Monsieur Philippe MANASSERO**, Président du CDOS des Alpes Maritimes,

**Monsieur le Colonel René DIES**, Directeur Départemental – Contrôleur Général du SDIS 06.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS tient à remercier chaleureusement les Maires des Communes traversées qui ont permis l'organisation du 60<sup>ème</sup> RALLYE ANTIBES CÔTE D'AZUR en apportant une aide efficace au Comité d'Organisation :

Mesdames :	Martine BARENGO-FERRIER	Maire de LA BOLLÈNE VÉSUBIE
	Marjorie BREMOND	Maire de LA PENNE
	Danielle CHABAUD	Maire de ROQUESTERON
	Monique GIRAUD-LAZZARI	Maire de COARAZE
	Nicole LABBE	Maire de la ROQUETTE SUR VAR
	Céline PIGNON	Maire de SAINT ANTONIN
Messieurs :	Noël ALBIN	Maire de TOUËT DE L'ESCARÈNE
	Alexis ARGENTI	Maire de ROQUE EN PROVENCE
	Jean-Paul ARNAUD	Maire de BEZAUDUN LES ALPES
	Alain ARZIARI	Maire de COURSEGOULES
	Laurent BAUDOIN	Maire de TOURETTE DU CHATEAU
	Marc BELVISI	Maire de PIERREFEU
	Yannick BERNARD	Maire de CARROS
	Guy BONVALLET	Maire de MOULINET
	Michel CALMET	Maire de LUCERAM
	Joseph CESARO	Maire de VALBONNE
	Pierre CORBIN	Maire de TOUDON
	Jean Pierre DERMIT	Maire de BIOT
	Pierre DONADEY	Maire de L'ESCARÈNE
	Christian ESTROSI	Maire de NICE
	Jean-Paul FABRE	Maire de SAINT BLAISE
	Yves GILLI	Maire d'UTELLE
	Vincent GIORBERGIA	Maire d'ASCROS
	Philippe HEURA	Maire de LE BROC
	Jean-Mario LORENZI	Maire de SOSPEL
	Lionnel LUCA	Maire de VILLENEUVE LOUBET
	Kévin LUCIANO	Maire de VALLAURIS
	Marc Malfatto	Maire de GREOLIERES
	Jean Claude MARTIN	Maire de BONSON
	Jean-Pierre MASCARELLI	Maire de BOUYON
	Jean Michel MAUREL	Maire de DURANUS
	Yves MEHR	Maire de REVEST LES ROCHES
	Eric MELE	Maire de GOURDON
	Jean-Bernard MION	Maire de LA COLLE SUR LOUP
	Robert NARDELLI	Maire de DRAP
	Louis NEGRE	Maire de CAGNES SUR MER
	Thierry OCCELLI	Maire de OPIO
	Hervé PAUL	Mairie de SAINT MARTIN DU VAR
	Arnaud PRIGENT	Maire de SIGALE
	Yann PRIOUT	Maire de GILETTE
	Michel ROSSI	Maire de ROQUEFORT LES PINS
	Anthony SALOMONE	Maire de AIGLUN
	Ludovic SANCHEZ	Maire de LE MAS
	Joseph SEGURA	Maire de SAINT LAURENT DU VAR
	Jean François SPINELLI	Maire de CASTAGNIERS
	Gilbert TAULANE	Maire de CIPIERES
	Jean THAON	Maire de LANTOSQUE
	Georges TOSSAN	Maire de LES FERRES
	René TRASTOUR	Maire de CONSEGUDES
	Francis TUJAGUE	Maire de CONTES
	David VARONNE	Maire DE ANDON THORENC
	Antoine VERAN	Maire de LEVENS

## SOMMAIRE – INDEX

Pages

2	Comité d'Honneur
3	Municipalités
4	Sommaire - Index
5	Informations Utiles - Téléphones
6	Programme - Horaires
7	Panneau Officiel d'affichage numérique
8	<b>1P – ORGANISATION</b>
11	<b>2P – ASSURANCE</b>
12	<b>3P – CONCURRENTS – PILOTES</b>
13	<b>4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS</b>
16	<b>5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE</b>
16	<b>6P – SITES ET INFRASTRUCTURES</b>
18	<b>7P – DEROULEMENT DU RALLYE</b>
21	<b>8P – RECLAMATIONS ET APPELS</b>
21	<b>9P – CLASSEMENT</b>
22	<b>10P – PRIX ET COUPES</b>

### ANNEXES

23	Annexe 1	Itinéraire et Contrôles
25	Annexe 2	Programme des reconnaissances
25	Annexe 3	Chargés des relations avec les concurrents
26	Annexe 4	Numéros de course et Emplacements publicité
27	Annexe 5	Balise de sécurité GPS Installation – Utilisation
31	Annexe 6	Éléments de Sécurité
32	Annexe 7	PALMARES
	Annexe 8	Cartes du RALLYE ANTIBES COTE D'AZUR
	Annexe 9	Dossier technique (DTS)

En Verso Règlement / Supplementary Regulation RALLYE ANTIBES HISTORIC VHC

En Verso Règlement RALLYE ANTIBES HISTORIC VHRS - VMRS

En Verso Règlement RALLYE REGION SUD ENRS

37 Plan de la Ville d'ANTIBES - JUAN LES PINS

**NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, le rallye Guide, la liste des concurrents engagés, les listes et ordres de départ, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel**  
[www.antibes-rallye.com](http://www.antibes-rallye.com)

## INFORMATIONS UTILES ORGANISATION / ORGANISATION CONTACT DETAILS

### SECRETARIAT DU RALLYE / PERMANENT RALLY OFFICE

Jusqu'au Mercredi 14 Mai 2025 à 17 heures / *Until Wednesday, 14 May 2025 at 05:00 PM*

ASA ANTIBES JUAN LES PINS  
11 Rue d'Alger 06600ANTIBES  
GPS : N 43.580808° – E 7.118790°  
☎: +33 (0)4.93.61.78.66  
www.antibes-rallye.com  
contact@antibes-rallye.com

**Accueil concurrents pour engagements / Welcome Competitors for Entries**

### PC / HQ MAISON DES ASSOCIATIONS

288, chemin de Saint Claude – 06600 ANTIBES  
GPS : N 43.594484° – E 7.112627°

Ouverture le Vendredi 9 Mai 2025 à 16h00 / *Opening Friday, 9 May 2025 at 04:00 PM*

**Mise à disposition des Road Book/Collecting Road Book**

**Remise du Tracking / Collecting GPS Tracking System**

### PUIS /AFTER

**PC Rallye/Secrétariat/Accueil des Officiels / Rally HQ**  
**Bureau de renseignements / Welcome Desk**  
**Collège des Commissaires Sportifs / Stewards Office**  
**Bureau de calcul /Calculation Office**

**Parking Officiels/ Officials FFSA, FIA**  
**Panneau d'informations / Notice Board**  
**Accueil Presse / Media Welcome Desk**

### ESPLANADE DU PRÉ DES PÊCHEURS

Avenue de Verdun 06600 ANTIBES  
GPS : N 43.583407° – E 7.126263°

Ouverture le Mercredi 14 Mai 2025 à 09h00 / *Open Wednesday 15 May 2025 at 09:00 AM*

**Podium / Podium**  
**Partenaires / Partners**  
**Remise des Prix / Prize Giving on the Podium**  
**Parc fermé d'arrivée / Finish Parc ferme**  
**Présentation des équipages- Séance autographes / Ceremonial Start – Autograph session**  
**Conférence de Presse/ Press Conference**

**Vérifications techniques / Technical Scrutineering**  
**Chargé des relations concurrents / Competitor relations officers**  
**Parc d'attente de départ / Holding Area**  
**Point presse / Media point**  
**Parking FFSA/FIA/ Parking FFSA/FIA**

### ESPACES DU FORT CARRE

6, avenue du 11 novembre - 06600 ANTIBES  
GPS : N 43.59034° – E 7.12356°

Ouverture le Mardi 13 Mai 2025 à 14h00 / *Opening Tuesday, 13 May 2025 at 02:00 PM*

**Accueil Concurrents / Welcome Competitors**  
**Remise du Tracking / Collecting GPS Tracking System**  
**Vérifications administratives complémentaires / Additional Administrative Checks**  
**Accueil des Commissaires / Welcome Marshals**

**Vérifications administratives / Administrative Checks**  
**Mise à disposition des Road Book/Collecting Road Book**  
**Panneau d'informations / Notice Board**

### PARKING P3 – (Derrière le court de tennis municipal / Behind the Municipal tennis courts)

330, avenue Jules Grec - 06600 ANTIBES  
GPS : N 43.597952° – E 7.118964°

Ouverture le Jeudi 15 Mai 2025 à 06h00 / *Opening Thursday, 15 May 2025 at 06:00 AM*

**Parc remorques / Trailer Parking**

**Parking Commissaires / Marshals Parking**

### PARC D'ASSISTANCE HIPPODROME CAGNES/MER / SERVICE PARK CAGNES/MER RACECOURSE

2, boulevard Kennedy 06800 CAGNES-SUR-MER  
GPS : N 43.648735 – E 7.141335°

Ouverture le Vendredi 16 Mai 2025 à 08h00 / *Opening Friday, 16 May 2025 at 08:00 AM*

**Parc d'assistance / Service Park**  
**Parking Officiels, Presse, Auxiliaire / Officials, Press, Auxiliary**

**Manufacturiers pneumatiques/Tyres Manufacturers**  
**Village des Partenaires / Village Partners**

### TÉLÉPHONES / PHONES

#### MAISON DES ASSOCIATIONS / RALLY HQ

Accueil/Secrétariat / *Rally Office*  
Secrétariat Direction de Course / *Rally Control Secretary*  
Numéros Spécial Redépart/Abandon / *Restart after retirement*

+33 (0)7 82 63 74 63  
+33 (0)7 83 12 12 69  
+33 (0)7 83 45 84 94  
+33 (0)7 75 79 13 85

Accueil et Accréditations Presse / *Welcome & Press accreditation*

+33 (0)7 83 37 39 69

#### MAISON DES ASSOCIATIONS / ESPACES DU FORT CARRE

Vérifications Administratives / *Administrative Checks*

+33 (0)7 49 13 33 73

## PROGRAMME et HORAIRES

<b>Vendredi 7 Mars 2025</b>	<b>12h00</b>	Parution du règlement - Ouverture des engagements	<b>www.antibes-rallye.com</b>
<b>Samedi 19 Avril 2025</b>	<b>24h00</b>	Fin des droits minorés pour les Pilotes licenciés PACA (voir article 3.1.11)	
<b>Vendredi 25 Avril 2025</b>	<b>24h00</b>	Fin de priorité d'engagements pour les pilotes inscrits au CFR et/ou classement promotion ainsi qu'aux Coupes de Marques – Publication Guide et Cartes	
<b>Lundi 5 Mai 2025</b>	<b>24h00</b>	<b>Clôture des engagements</b> <b>Clôture de commande des matériels supplémentaires</b>	
<b>Vendredi 9 Mai 2025</b>	<b>12h00</b> <b>16h00 - 21h30</b>	Publication de la liste des engagés et des horaires de convocations aux vérifications administratives complémentaires et aux vérifications techniques Mise à disposition du Road Book & vérifications administratives obligatoires, remise du tracking	<a href="http://www.antibes-rallye.com">www.antibes-rallye.com</a> Siège du Club / PAO  Maison des Associations
<b>Samedi 10 Mai 2025</b>	<b>09h00 - 21h00</b>	Reconnaisances : 1 <sup>ère</sup> session (voir annexe 2)	
<b>Dimanche 11 Mai 2025</b>	<b>09h00 - 21h00</b>	Reconnaisances : 1 <sup>ère</sup> session (voir annexe 2)	
<b>Mardi 13 Mai 2025</b>	<b>16h30 - 20h30</b>	Mise à disposition du Road Book & vérifications administratives obligatoires, remise du tracking	Espaces du Fort Carré
<b>Mercredi 14 Mai 2025</b>	<b>07h30 - 23h00</b> <b>16h30 - 20h30</b>	Reconnaisances : 2 <sup>ème</sup> session (voir annexe 2) pour ceux effectuant la séance de roulage libre Mise à disposition du Road Book & vérifications administratives obligatoires, remise du tracking	Espaces du Fort Carré
<b>Jeudi 15 Mai 2025</b>	<b>07h30 - 23h00</b> <b>07h30</b> <b>09h00 - 12h00</b> <b>13h00 - 18h00</b> <b>14h00 - 19h00</b> <b>12h00</b> <b>17h00 - 19h00</b> <b>18h00 - 19h00</b>  <b>18h00 - 21h30</b> <b>18h30 - 21h00</b> <b>18h30 - 22h15</b>  <b>20h00</b>	Reconnaisances : 2 <sup>ème</sup> session (voir annexe 2) Ouverture PC Course Séance roulage libre uniquement Teams CFR Séance roulage libre pour Teams CFR et autres Ouverture Accueil Presse Briefing Sécurité et équipes implantation Briefing des Chronométrateurs – remise du matériel Briefing de la direction de course et des véhicules d'encadrement Vérifications administratives complémentaires optionnelles Vérifications Techniques pour les voitures Teams CFR Vérifications Techniques (conseillées pour ceux qui doivent participer au Shakedown) Clôture Inscription Shakedown	Maison des Associations Gilette-Bonson Gilette-Bonson Maison des Associations Maison des Associations Espaces du Fort Carré Espaces du Fort Carré  Espaces du Fort Carré Hippodrome / Structures Teams Pré des Pêcheurs  Espaces du Fort Carré
<b>Vendredi 16 Mai 2025</b>	<b>08h00 - 21h00</b> <b>09h00 - 19h00</b> <b>09h00 - 10h00</b>  <b>10h00 - 13h30</b> <b>10h30 - 15h00</b> <b>11h00</b> <b>13h00 - 16h30</b>  <b>13h30 - 17h15</b> <b>14h00 - 18h00</b> <b>18h15 - 19h00</b> <b>18h30</b> <b>18h45</b> <b>19h00</b>	Ouverture du Parc d'assistance Ouverture Accueil Presse ES Essai / Shakedown (inscrits CFR en RC2 uniquement et Prioritaires FIA) ES Essai / Shakedown (inscrits CFR + tous concurrents) Vérifications Techniques pour les voitures Teams CFR 1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs Vérifications administratives complémentaires et remise du briefing écrit Vérifications techniques obligatoires Mise en parc fermé Séance de dédicaces Tirage au sort Trophée Michelin Conférence de presse CFR / Présentation des équipages Publication de la liste des concurrents admis au départ et ordre de départ de la 1 <sup>ère</sup> Etape	Hippodrome Cagnes / Mer Maison des Associations Saint Martin du Var  Saint Martin du Var Hippodrome / Structures Teams Maison des Associations Espace du Fort Carré  Pré des Pêcheurs Pré des Pêcheurs Pré des Pêcheurs Pré des Pêcheurs Pré des Pêcheurs Maison des Associations / PAO
<b>Samedi 17 Mai 2025</b>	<b>05h15 - 06h45</b> <b>07h30</b> <b>07h45 - 21h00</b> <b>18h30</b> <b>19h56</b> <b>21h00</b>	Ouverture Parc Assistance Départ 1 <sup>ère</sup> étape Ouverture Point Presse Structure FFSA – ASA Antibes 2 <sup>ème</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs Arrivée 1 <sup>ère</sup> étape Publication du classement partiel et de l'ordre de départ pour la 2 <sup>ème</sup> étape	Hippodrome Cagnes / Mer Pré des Pêcheurs Hippodrome Cagnes / Mer Maison des Associations Pré des Pêcheurs Maison des Associations / PAO
<b>Dimanche 18 Mai 2025</b>	<b>05h30</b> <b>06h30</b> <b>07h00 - 17h30</b> <b>17h10</b>  <b>17h40</b> <b>18h20</b>    <b>18h30 - 20h30</b> <b>20h30</b> <b>21h30</b>	Publication classement partiel pénalités comprises Départ 2 <sup>ème</sup> étape Ouverture Point Presse Structure FFSA – ASA Antibes Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape – Distribution des Prix- Podium Pas de Conférence de Presse Vérifications finales 3 <sup>ème</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs Publication du Classement final provisoire 30' après arrivée dernier concurrent au dernier CH Publication du Classement final officiel 30' après la Publication du classement final provisoire Ouverture Accueil Presse – Retour Chasubles Cocktail de clôture, Soirée rallye Fermeture PC Course	Maison des Associations Pré des Pêcheurs Hippodrome Cagnes / Mer Pré des Pêcheurs  Garage Citroën Antibes Maison des Associations Maison des Associations / PAO Maison des Associations / PAO  Maison des Associations Pré des Pêcheurs Maison des Associations

## Panneau Officiel d’Affichage (PAO)

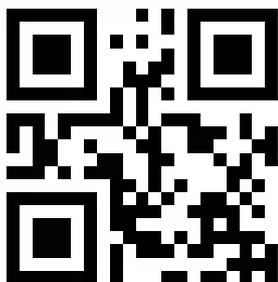
Toutes les publications seront affichées sur le site web [www.antibes-rallye.com](http://www.antibes-rallye.com) onglet « Tableau d’affichage » et sur le site web des sociétés PK SOFT et SPORTITY en scannant les QR code ci-après :



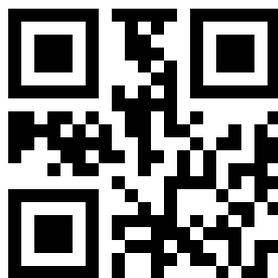
**PK SOFT : est défini comme panneau d’affichage numérique officiel**

Des panneaux d’informations seront mis en place sur les lieux des Vérifications Administratives et il n’y aura pas d’affichage officiel physique.

### Coordonnées GPS des différentes structures :



**HIPPODROME CAGNES / MER  
PARC ASSISTANCE**



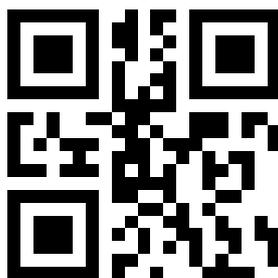
**ESPLANADE PRÉ DES PÊCHEURS  
VÉRIFICATION TECHNIQUES  
PARC FERMÉ – ZONE PODIUM**



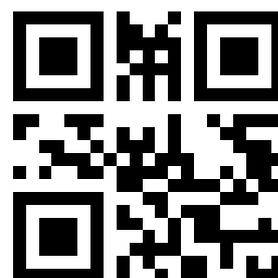
**DEPART SHAKEDOWN**



**SÉANCE ROULAGE LIBRE**



**GARAGE CITROËN  
VÉRIFICATIONS FINALES**



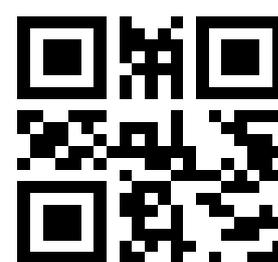
**PARKING P3  
PARKING REMORQUES  
PARKING COMMISSAIRES**



**ESPACES DU FORT CARRE  
VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES  
COMPLÉMENTAIRES**



**SIÈGE ASA ANTIBES**



**PC/HQ MAISON DES ASSOCIATIONS**

## Article 1P : ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ANTIBES JUAN LES PINS organise, en qualité d'organisateur administratif et technique du 15 au 18 Mai 2025, un rallye National NPEA, dénommé :

### 60<sup>ème</sup> RALLYE ANTIBES CÔTE D'AZUR.

Cette manifestation est placée sous le patronage de :

LA VILLE D'ANTIBES JUAN LES PINS  
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES  
LE CONSEIL REGIONAL PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Et réalisé avec le concours de :

NICE-MATIN, FRANCE 3 CÔTE D'AZUR

Ce rallye est organisé suivant le règlement standard FFSA des rallyes nationaux.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur le 06/01/2025 sous le n°13 et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organiser n° 154 en date du 20 /02/2025.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la Fédération.**

Président / President

Vice-Président / Vice-president

Secrétaires Généraux / General secretary

Trésoriers / Treasurers

Membres / Members

#### Comité d'Organisation

Gilbert GIRAUD

Michel SASSO – Paul BORRELLI

Jean-Claude MONTALAND – Véronique MOLINARI

Jean Marc GRILLI – Guy RODIER

Christopher GUIEU – Alain PERINO – Patrick THERRY –

Pascal YELLEC – DARCEL Florian – CHIAPELLO Aurélien –

Philippe VERDIELL – PUPPO Virginie

#### Responsables

Jean Claude MONTALAND – Jean Michel DUBRAY- Gilles GIRAUD,

Georges GIRAUD

Brigitte DUMOND

William GUEGUEN - Fred et Clément MASSEILLE

Michel SASSO – Paul-Edouard PAWLAK

Jacky THERRY

Paul BORRELLI

Larry TRACY- Michel GUYOMAR – Philippe VERDIELL

Jacques AVICEAU – Hervé MARIE - Michel MOLINERI

Jean François JACOB,

Frédéric GROEGL – Isabelle et Arnault COLLIN

Sandy DIVELEC-SERIEYS

Laurent FABRE

Sania MESSALTI

Structures sur Antibes / Structures in Antibes:

Accueil & VIP / Welcome & VIP:

Parc d'Assistance / Service Park:

Commission Sportive / Sport Commission:

Relation avec les officiels / Officer's Relation:

Relation avec les Élus / Relationship with elected Officials:

Relation avec les Commissaires / Marshal's Relation:

Matériel / Material:

Programme / Program:

Voitures / Cars:

Communication & Relation Presse / Press Officer

Gestion des engagés et Relation Teams /

Administrative Checks and Teams Relation

Secrétariat/ Secretariat:

Secrétariat du Rallye et Organisateur Technique

11, rue d'Alger – 06600 Antibes

Tel : + 33 (0)4 93 61 78 66

[www.antibes-rallye.com](http://www.antibes-rallye.com) - Email: [contact@antibes-rallye.com](mailto:contact@antibes-rallye.com)

Coordonnées GPS : N 43.580808°- E 7.118790°

#### 1.1: Officiels du Rallye

Structure F.F.S.A Championnat de France des Rallyes		
Président Commission	Hervé BESSON	15182
Coordinateur Championnat de France	Gilles MONDESIR	2666
Chargée de mission du CFR	Anne BERNARD	41618
Observateur FFSA	Gérard MAURIN	9417
Speaker FFSA	Pierre BARRÉ	306439
Délégué Technique FFSA :	Christian BONIN	1188
Délégué Technique CFR Teams :	Michel PETETIN	217737

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Jean Claude CRESP	26
Membres du Collège des Commissaires Sportifs :	Philippe SOULET	42239
	Gérard FOURNIER	131394
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Karine HOT	149560

Direction de Course :		
Directeur de Course :	Michel LAROULANDIE	8495
Directeur de Course Adjoint/Sécurité :	Patrick BOUTEILLER	128253
Directeur de Course Adjoint :	Gilbert GIRAUD	4864
Adjoints à la Direction Délégués :		
PC Course :	Valérie DIEBOLT	12431
PC Course :	Sylvie ZYCH	3416
PC Course :	Cyril VADA	ACM/17690

Directeur de Course stagiaire :	<b>TBA</b>		
PC Sécurité/Nouveau départ :	Marilyn DUCARTERON	6840	
PC Sécurité – Contrôle Horaires :	Roselyne PRIOUX	17879	
Hélico Sécurité :	Bernard DEMEUZOIS	1985	
Contrôle des publicités :	Françoise FREVILLE	111134	
Vérifications Administratives	Serge FREVILLE	27121	
Parc Regroupement :	Thierry HERITIER	1713	
Parcs :	Françoise GERLAND	10193	
Parc Assistance/Zone Refuelling :	Jean Pierre BERTOS	3535	
Parc Assistance/Contrôle Entrées	Marc DUCARTERON	9003	
	Marc CONXICOEUR	9715	
Départs et Arrivées – Podium :	Alain GUIN	3420	
Commissaires/Véhicule autorité :	Thierry HAMONIC	31600	
Ouverture de route/Contrôle Sécurité :	Robert GALLI	9206	
	Jean Luc TORLIGUIAN	243435	
	Pascal BATTE	28230	
	Jean-Manuel PAIS	240123	
	Jean-Christophe LEROY	5492	
Ouverture de route/Véhicule tricolore :	Paul-Edouard PAWLAK	153663	
	Pascal YELLEC	226447	
Commissaire Général:	Michel SASSO	8288	
Secrétaire de Meeting :	Joël MARTY	257890	
Secrétaire adjoint :	Alain RAULT	16042	
Secrétaire adjoint :	Marie Christine SASSO	57474	
Secrétaire de la Direction de Course :	Emilie SASSO	218362	
Secrétaire de la Direction de Course au Parc d'Assistance	Nathalie CONXICOEUR	24311	
Commissaire Technique/Délégué Redépart :	Daniel CASOLARI	187421	
Commissaires Techniques :	Lismon LAMBERT	3582	
	Hervé BRASSART	7192	
	Luc POULAT	242810	
	Dominique TURPIN	119028	
	Christophe BIAGIONI	169294	
	Jean Pierre FORESTELLO	11620	
	Marc MAÏANO	37395	
	Philippe COLLOMBON	366241	
Directeurs de Course Délégués Départ ES :	Carmen BELCHI – ASA HERAULT	8707	
	Stéphanie CACCAVELLI – ASA TDC	6471	
	Christian COULET – ASA VAR	3650	
Directeurs de Course Délégués Arrivée ES :	Christelle CORNIGLION - ASA NICE	206467	
	Jean-Claude TEISSEIRE – ASA BTP	226136	
	Yannick TAVOLARO – ASA GRASSE	252019	
Directeurs de Course Inter Sécurité :	Marc CIER	2942	
	Michel BARNEAUD	174402	
	Jean-Claude HECTOR	1805	
Voitures d'intervention médicale (REA) Commissaires AMSAR :			
Yves ARNIER	DUCCESCHI Quentin	Richard PELLEGRIN	
Erick BOURGEOIS	Deborah MERLINO	Marie-Benedicte BERNARD	
Jean Yves JURNARY	Dominique MORTZ	Christopher BAZARD	
Didier DUCCHESCHI	Ludovic DEPRICK	Elise MERLINO-BARANI	
Jean-Christophe HEURTEVANT	Annie QUINK	Jerome COLOMBANI	
Responsables Techniques des Epreuves (équipe d'implantation)			
ASA1(Hérault)	ASA 2 (Hérault)	ASA 3 (Touquet)	ASA 4 (Touquet)
Bernard TREMOULET	Gabriel NAYRAL	Yves LAMADON	Gabriel RICHARD
Merouan BERKANE	Fabien OTOROLA	Genevieve LAMADON	Germaine RICHARD
Gilbert DAGAN	Patrick QUATREFAGES	<b>TBA</b>	Florent RAMET
Chargé des Relations avec les Concurrents :	Delphine EYRAUD	132992	
Adjoints Chargé des Relations Concurrents :	Aurélie FERNANDES	6743	
	Dimitri HEMBERT	205021	
	Frédérique JACQUEMOUD	220400	
Adjoint Chargé des Relations Concurrents Délégué Trophée Alpine ELF Rallye France	Jean-Marc SEGOUIN	3352	
Responsable des Vérifications Administratives :	Laurent FABRE		
Chargés des Vérifications Administratives :	Maryvonne MOLINERI, Jean Paul POCHON, Francine POCHON, Marie Jo CESBRON, Danielle PAYEN, Michel PYEE, Isabelle FORESTELLO		
Juges de Faits :	Eric BLANC 3856, Danièle FILIOL 345531, Robert CLOS 6055		

Service Classement :	Jean-Louis ORSINI	ACM 12012
	Nancy GIETZENDANNER	220615
	Marie-Catherine BARRAL	31620
	Jérôme ARCUCCI	58640
	Adrien EYRAUD	204382
Informatique :	Sté PATRICK SOFT	
Responsable Presse Communication et Marketing :	Sandy DIVELEC-SERIEYS	248855
Adjoint Service Presse :	Emma DEBAT	
Salle de Presse Itinérante :	Dans structure FFSA Parc d'Assistance	
Speaker Adjoint :	Claude JULIAN	41586
Speaker Adjoint :	Frédéric LOMBARD	2425
Responsable Protocole/Podium/Relations avec les Elus	Carole BORRELLI	345512
Adjoints au Protocole et Relations avec les Élus :	Véronique MOLINARI	154938
	Serge PAILLE	3335
	Stéphane CINTRAT	298523
Responsable Hébergements et Restauration :	Brigitte DUMOND	218368
Responsable des Coupes et réceptif :	Guy RODIER	160909
Chauffeurs Protocole :	<b>TBA</b>	
	Jean-Michel BUDIN	33900
Responsable de la Sécurité :	Jean-Jacques MERLINO	35820
Adjoint Responsable de la Sécurité :	Stéphanie MERLINO	56264
Liaison radio :	Albert BLOT- AIXOCOM	
Médecin Chef :	Docteur Christine LESPIAUCQ	46467
Médecin assistant chef (hélico) :	Docteur Eliane BRETL	348380
Médecin assistant chef (voiture Médicale) :	Docteur Gabriele BARABINO	211729
Médecins sur les ES :	AMSAR et ADAMU – Docteur Michel ROMIEU	
Désincarcération :	ASSM 30 - Jacques BOISSIER	
Véhicule Damier :	Daniel FERAUD	1969
	Jean Michel DUBRAY	166379
Véhicule Médicale :	Jean Christophe LEROY	5492
Responsables CSP :	AMR Pascal YELLEC	226447
	SCP Corinne BEHAGUE	334757
Chauffeur de l'Observateur :		
Prestataire Tracking Système :	Sté VDS Racing – Jérôme BALLEET	
Responsable dossier environnemental et Signalétique :	Gérard BASSOT	219629

Mesdames et Messieurs les Commissaires et les Chronométrateurs de Club des Associations Sportives Automobiles affiliées à la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE.

Tous les officiels nommés dans ce règlement particulier et dans le livre Officiels/Commissaires, sauf les membres du collège des commissaires sportifs sont juges de faits.

### 1.2 : Eligibilité

Le 60<sup>ème</sup> RALLYE ANTIBES CÔTE D'AZUR compte pour les :

- Championnat de France des Rallyes
- Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
- Championnat de France des Rallyes Team
- Championnat de France des Rallyes Féminin
- Trophée Michelin Promotion
- Coupe de France des Rallyes Coef. 4 (2025)
- Trophée IGOL
- Trophée Alpine ELF Rallye France
- Trophée GT2i CFR FFSA
- Les challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur 2025
- Challenge Antibes Rallye Association

### 1.3 VÉRIFICATION

#### 1.3.1 Vérifications Administratives

#### Emplacements des Vérifications Administratives

##### **Vendredi 9 Mai de 16h00 à 21h30**

- Maison des Associations – 288, chemin de St Claude- 06600 ANTIBES  
Coordonnées GPS : 43.594484° - E 7.112627°

##### **Mardi 13 Mai de 16h30 à 20h30 – Mercredi 14 Mai de 16h30 à 20h30**

- Espaces du Fort Carré  
6, avenue du 11 Novembre - 06600 ANTIBES  
Coordonnées GPS : N 43.590034° – E 7.12356°  
Vérifications administratives : +33(0)7 49 13 33 73  
Accueil des Concurrents

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site Internet [www.antibes-rallye.com](http://www.antibes-rallye.com) pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement,

- De leur heure de convocation aux vérifications administratives et techniques, ainsi qu'aux différents marquages auxquels ils seront soumis.
- Les informations concernant les différentes obligations des concurrents sont également disponibles sur le site internet du rallye. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

### **Documents à présenter**

Lors de la remise du road book, l'équipage ou son représentant doit présenter, pour la totalité de l'équipage, les documents originaux suivants

- Permis de conduire Pilote / Copilote
- Licences concurrents - conducteurs valables pour l'année en cours.
- Photocopie de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture. Photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du passeport technique.
- Cartes d'Identités ou Passeports des Pilotes et Copilotes
- Autorisation ASN pour les concurrents étrangers
- Une lettre du propriétaire de la voiture de rallye autorisant le(s) pilote(s) à conduire la voiture pendant l'épreuve lorsque le pilote(s) n'est pas le propriétaire de la voiture.
- Des Vérifications Administratives complémentaires optionnelles auront lieu le Jeudi 15 Mai 2025 de 18h00 à 21h30, aux Espaces du Fort Carré, pour ceux qui sont inscrits au Shakedown.
- Les vérifications administratives complémentaires auront lieu aux Espaces du Fort Carré, à Antibes, le Vendredi 16 Mai 2025 de 13h00 à 16h30, suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet.
- Au moment du retrait des Road Books aux vérifications administratives, le concurrent sera informé des obligations auxquelles il sera soumis (marquage, horaires de convocation, etc....) **et se verra remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires (câbles, antennes, etc...), contre un chèque de caution de 300 Euros.**
- Les équipages doivent effectuer les vérifications administratives avant de présenter leur voiture aux vérifications techniques.

### **1.3.3 Vérifications Techniques, Plombage et Marquage**

#### **Lieux et horaires**

#### **Vérifications avant Rallye :**

**Lieu:** ESPLANADE DU PRE DES PÊCHEURS - Avenue de Verdun - 06600 ANTIBES  
GPS: N 43.583407° - E 7.126263°

**Date:** Jeudi 15 Mai 2025

**Horaires:** 18h30 à 22h15

(Optionnelles et Conseillées pour ceux qui participent au Shakedown)

**Date:** Vendredi 16 Mai 2025

**Horaires:** 13h30 à 17h15

#### **Vérifications avant Rallye Uniquement pour les voitures engagées dans les Teams CFR :**

**Attention :** Si nécessaire passer avant aux vérifications administratives complémentaires

**Lieu:** Structures Teams - HIPPODROME CAGNES SUR MER  
2, Boulevard KENNEDY - 06800 CAGNES SUR MER  
Coordonnées GPS : N43.648735° - E 7.141335°

**Date:** Jeudi 15 Mai 2025

**Horaires:** 18h30 à 21h00

(Conseillées pour ceux qui participent au Shakedown)

**Date:** Vendredi 16 Mai 2025

**Horaires:** 10h30 à 15h00

Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu au Pré des Pêcheurs suivant l'heure précisée sur le site internet. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc...) avant de passer aux vérifications.

Tous les équipements vestimentaires, y compris les casques et les dispositifs de retenue de la tête prévus pour être utilisés pendant le rallye doivent être présentés aux vérifications techniques (voir Annexe 6).

Dès les vérifications techniques terminées, les voitures pourront être admises au shakedown/spéciale d'essai ou seront mises en parc fermé de départ situé aux Pré des Pêcheurs (le Vendredi 16 Mai 2025 à partir de 14h00).

#### **L'heure limite de mise en Parc Fermé est le Vendredi 16 Mai 2025 à 18h00**

**Parking pour les remorques :**

PARKING P3 - Derrière les tennis Municipaux

330, Avenue Jules GREC - 06600 ANTIBES

GPS: N 43.591952° - E 7.118964°

Ouverture Mercredi 14 Mai 2025 à 17H00 au Dimanche 18 Mai 2025 à 24h00

#### **1.3.12 : Vérifications finales**

Elle auront lieux immédiatement après l'arrivée, selon les instructions données par les Officiels, au Garage Citroën – route de grasse à Antibes (Tél : 04 92 91 23 23) ou au Garage Renault – route de Grasse à Antibes.

#### **Article 2.P : ASSURANCE**

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 3.P : CONCURRENTS ET PILOTES

### **3.1.5 Demande d'engagement – Inscriptions**

Toute personne désirant participer au rallye, doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement, **dûment complétée ainsi que les droits d'engagement**, avant le **Lundi 5 Mai 2025 à 24h00** (cachet de la poste faisant foi).

Les pilotes peuvent participer au rallye sans obligation d'inscription au CFR ou au Classement Promotion mais ne marquent pas de points. La date de fin de priorité d'engagement pour les pilotes inscrits au CFR et/ou aux Coupes de Marques est fixée au **Vendredi 25 Avril 2025 à 24h00**. L'ordre d'inscription ne sera effectif qu'à la perception des droits d'engagements ainsi que des documents indispensables à cette inscription.

Seules les demandes complètes accompagnées du règlement de la totalité des droits d'engagement seront prises en compte.

Les concurrents, pilotes et copilotes étrangers doivent présenter une autorisation de leur Autorité Sportive Nationale (ASN).

L'inscription ne sera acceptée que si elle est accompagnée des documents suivants :

- Photocopies des licences Concurrent, Pilote, Copilote
- Photocopies des permis de conduire Pilote, Copilote
- Photocopie de la première page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1ère page du passeport technique
- Autorisation ASN pour les concurrents, pilotes, copilotes étrangers

Adresse envoi formulaire inscription :

**ASA ANTIBES JUAN LES PINS**  
**11, Rue d'ALGER**  
**06600 ANTIBES**

### **3.1.10 Nombre d'engagés**

Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures. Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre de voitures engagées dans le Rallye ANTIBES HISTORIC FIA EHRC V.H.C, dans le Rallye ANTIBES HISTORIC VHRS, dans le rallye Région Sud ENRS et dans le Rallye Antibes Côte d'Azur VMRS (220 voitures sur l'ensemble des rallyes)

### **3.1.11 Droits d'engagement (TVA non applicable)**

- - Droits normaux : **1.250 € y compris 65 €** pour le système de géo localisation.
- **Jusqu'à la date du Samedi 19 Avril 2025 à 24h00 pour les :**
  - Pilotes licenciés à la Ligue PACA et inscrits avec une voiture des Groupes FRC4 / FRC3 / FR National ainsi que les équipages étrangers (sauf ceux engagés en Championnat de France, ceux engagés aux Coupes de Marques et ceux du Trophée Michelin) : **885 €**.
  - Pilotes licenciés à la Ligue PACA et inscrits avec une voiture des Groupes FRC5 / FRC6 (sauf ceux engagés en Championnat de France, ceux engagés aux Coupes de Marques et ceux du Trophée Michelin) : **685 €**.
  - Une somme forfaitaire fixée à **65 €** sera à rajouter pour le système de géo localisation.
  - Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs.
  - La majoration applicable sera immédiatement exigée si au cours du rallye l'absence de la publicité facultative est constatée.

### **3.1.12 Packages Engagement**

#### **Composition du package « Engagement »**

- **Plaques Rallyes** 2
- **Kit stickage voiture** 1
- **Adhésif Assistance** 1
- **Road Book** 1
- **Programme** 1
- **Badge Pilote** 1
- **Badge Copilote** 1
- **Badge Refuelling** 2
- **Signe SOS/OK format A3** 1

#### **Matériels complémentaires :**

- ROAD BOOK 40 € TTC (+ Frais envoi)
- CARTES/ITINERAIRE 20 € TTC
- ADHESIF ASSISTANCE – AUXILIAIRE 200 € TTC
- PLAQUE OUVREUR 300 € TTC  
(uniquement inscrit en CFR)
- FRAIS D'EXPEDITION 30 € TTC
- PACK V.I.P 30 € TTC  
(1badge, 1plaque, 1programme)
- BADGE VIP 15 € TTC
- SURFACE SUPPLEMENTAIRE DANS LE PARC ASSISTANCE 8 Euros HT soit 9.60 € TTC le m<sup>2</sup> (uniquement inscrit CFR, Promotion, Coupe de marques).
- 

**Commande avant le 5 mai 2025 sous peine de refus, après cette date.**

Concernant ces demandes, celles-ci devront être obligatoirement faites, avant la clôture des engagements, par mail à Monsieur Laurent FABRE : [ffsa@wanadoo.fr](mailto:ffsa@wanadoo.fr). Les m2 supplémentaires seront attribués **en fonction des possibilités et factures acquittées** avant le départ du Rallye (voir formulaire de demande sur site internet ou auprès de notre secrétariat).

### 3.1.13 Modes de paiement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent.

Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire) au nom de :

**ASA ANTIBES – COMPTE RALLYE / RALLY ACCOUNT**

**Banque / Bank : Crédit Mutuel, Carrefour des Diables Bleus – 06600 ANTIBES**

**R.I.B : 10278 08956 00020600502 77**

**I.B.A.N : FR76 1027 8089 5600 0206 0050 277**

**B.I.C: CMCIFR2A**

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution du virement sera envoyé au Secrétariat du Rallye avant la date de clôture des engagements.

Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un chèque, à titre de caution, sera demandé.

**Aucun règlement en espèces ne sera accepté.**

### 3.1.14 Remboursements

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée ou par mail avec accusé de réception et après la confirmation de lecture de l'organisation. La retenue sera de :

- - 30 % pour les demandes reçues avant le **Mercredi 7 Mai 2025**, date butoir (8 jours avant les Vérifications).
- - 50 % pour les demandes reçues avant le **Mercredi 14 mai 2025** date butoir (la veille des Vérifications) .

**Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques, pour non-conformité de la voiture ou non-présentation des documents nécessaires ou forfaits après le Mercredi 14 Mai 2025.**

### 3.2 : Equipages

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**3.2.9.** Le port du casque est interdit en dehors des E.S. Cependant une tolérance de 500m environ est acceptée avant le CH qui précède le départ d'une ES et après le point Stop. Les limites seront indiquées sur le road book et délimitées par les panneaux entrée et sortie de zone casque sur routes fermées à la circulation.

**3.2.10.** Tous les concurrents, pilotes, copilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession, titulaires et porter sur eux, pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours et de leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

#### **Retrait de Licence : (règlement médical)**

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelle que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues dans l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

### 3.3.1 : Ordre de départ

La liste des numéros de compétition sera établie par la personne désignée à cet effet par la FFSA **et proposée** à l'organisateur pour validation.

Bénéficieront, dans leur groupe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

**Les pilotes** inscrits au CFR et Classement Promotion, **les Coupes de Marques et Trophées**

***La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons***

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour des raisons de promotion et de médiatisation, sur proposition de la FFSA, l'ordre de départ d'une étape pourra être modifié.

**3.3.2.** Pour la 2<sup>ème</sup> étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue de la 1<sup>ère</sup> étape (hors pénalités routières), dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes.

**3.3.3** A l'issue de chaque étape **ou section** et lors de tout reclassement, le Collège des Commissaires Sportifs pourra repositionner, à sa propre discrétion, les pilotes pour ce qui concerne les ordres de départ de l'étape **ou section** suivante. Ces pilotes devront être reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs, au moins derrière l'ensemble des pilotes prioritaires FIA et FFSA régulièrement classés.

**Un classement de la 1<sup>ère</sup> étape pénalités incluses sera affiché au plus tard 1 heure avant le départ de la 2<sup>ème</sup> étape.**

## **Article 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### 4.1 : Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement CFR.

### 4.2 : Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et règlement Championnat de France des rallyes.

### 4.3 : Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.3.1.1 Emplacement du Parc d'Assistance

HIPPODROME CAGNES SUR MER

2, Boulevard KENNEDY - 06800 CAGNES SUR MER

Coordonnées GPS : N43.648735° - E 7.141335°

Ouverture Jeudi 15 Mai de 15h00 à 21h00 **uniquement** pour les manufacturiers et Teams CFR  
Ouverture Vendredi 16 Mai à 08h00 - Fermeture Dimanche 18 Mai à 23h00

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance devra être effectuée au parc d'assistance à l'Hippodrome de Cagnes sur Mer. L'assistance en dehors de ce parc est interdite. La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de :

- 60 m<sup>2</sup> pour une voiture + 40m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire dans le cas ou plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.
- 200m<sup>2</sup> pour les Teams du CFR jusqu'à 2 voitures exploitées et 40m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire.

Tout concurrent souhaitant disposer d'une surface, de matériel supplémentaire devra en faire obligatoirement la demande avant la clôture des engagements. Le m<sup>2</sup> supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé (voir formulaire sur site internet ou demander au secrétariat).

**Rappel :**

L'accès des Véhicules d'Assistance se fera **uniquement** par l'entrée BD KENNEDY ( Poste C1) à la suite un contrôle d'accès (Poste C2) sera obligatoire et effectué par l'Équipe d'Organisation avec la présence d'un Directeur de Course pour valider l'entrée des véhicules d'assistance. Ne seront acceptés à rentrer, uniquement, ceux respectant les dimensions déclarées sur l'engagement. Après ce contrôle l'équipe d'organisation accompagnera ces véhicules leur emplacement défini.

**Seul le catering aux membres du team est autorisé dans le parc d'assistance. Toute autre opération de réceptif commercial ou promotionnelle ne pourra être organisée qu'après avoir obtenu l'accord de l'organisation.**

#### 4.3.1.2 Conditions et horaires d'accès – HIPPODROME CAGNES SUR MER

Les droits d'engagement comprennent un adhésif "Assistance" numéroté par concurrent.

**Cet adhésif doit être obligatoirement collé sur le pare-brise du véhicule admis à pénétrer dans le parc. Dans le parc d'assistance ne sera autorisé qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent.**

- a) Les véhicules d'assistance seront autorisés à rentrer dans le parc le Vendredi 16 Mai 2025 de 8h00 à 22h00, le Samedi 17 Mai 2025 de 5h15 à 6h45.
- b) Ils seront autorisés à sortir du parc à partir du passage du véhicule damier, après le dernier concurrent (Dimanche 18 Mai 2025 à 19h45) et le parc d'assistance devra être libéré à 23h00 maximum.
- c) En cas d'abandon adresser une demande à la Direction de Course pour obtenir une autorisation et une heure de sortie du parc.

**Important : aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte de l'Hippodrome de Cagnes Sur Mer autant dans le parc d'assistance que sur les parkings attenants. Un parc remorques sera à votre disposition au Parking P3 avenue Jules Grec à Antibes**

#### 4.3.1.3 Propreté de votre stand et Sécurité

**Vous êtes responsables de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :**

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit.
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (des sacs poubelles seront remis à vos équipes d'assistance).

**La pénalité pour défaut d'extincteur, de bâche et/ou le piquetage dans le parc sera de 200 Euros.**

La vidange des eaux usées, le lavage des véhicules et le piquetage au sol sont interdits sur le Parc d'Assistance. Toute infraction sera rapportée aux Commissaires Sportifs qui pourront infliger des pénalités.

**La pénalité pour inobservation de règle de propreté sera de 300 Euros.**

Le Comité d'Organisation vous remercie d'avance pour votre compréhension envers les commissaires qui sont là pour que le rallye se déroule dans le respect d'autrui et de la réglementation.

#### 4.3.1.4 Vitesse dans le parc d'assistance

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser **30 km/heure** sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye, toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

#### 4.3.1.5 : Limitation des changements des pièces

Conformément au règlement standard FFSA

### 4.3.2 CARBURANT

#### 4.3.2.1 : Zones de ravitaillement Parc Assistance (ZR)

Les ravitaillements en carburant, dans le parc d'assistance de l'Hippodrome de Cagnes sur Mer devront être effectués uniquement dans la Zone de Refuelling prévue. Vitesse autorisée : 5 km/h.

Dans cette zone, toute forme d'assistance est interdite sauf le ravitaillement en carburant de la voiture.

L'accès à cette zone ne sera autorisé qu'à 2 membres du Team porteurs du badge spécifique « Refuelling ». Ces 2 badges par équipage seront distribués lors des vérifications administratives.

Pour accéder à la « ZR », ces deux membres du Team devront porter au minimum une combinaison type mécano (non synthétique, recouvrant complètement les bras et les jambes avec un col fermé) ainsi qu'une cagoule ignifugée du type « Chouette », de gants en cuir et de lunettes de protection.

Les bidons devront obligatoirement être en fer, les jerricanes en plastique sont interdits. Seront autorisés à pénétrer dans la zone de ravitaillement, les bidons munis de l'étiquette autocollante avec le numéro du concurrent.

Le moteur doit être arrêté durant l'opération de refuelling.

Au cours du ravitaillement l'équipage sortira obligatoirement du véhicule

Il est interdit de fumer et/ou utiliser un téléphone portable dans la zone de ravitaillement

La responsabilité du ravitaillement incombe au seul concurrent.

#### 4.3.2.2 : Zones de ravitaillement Stations-Services

Les ravitaillements en carburant seront autorisés, dans les stations-services indiquées sur le road book comme « stations autorisées », sur le parcours uniquement pour les concurrents utilisant des carburants du commerce. Aucune présence du Team n'est autorisée, seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe. Dans ce cas l'adaptateur doit être à bord du véhicule si celui-ci est nécessaire. Les Juges de Faits pourront être présents pour le contrôle de ces opérations.

#### 4.3.2.3 Distances entre Zone de Refuelling (ZR)

Voir Tableau Refuelling sur Annexe 1 « ITINERAIRE »

#### 4.3.3 Définition de l'Assistance Interdite

Conforme au Règlement Standard FFSA

### 4.6 : CAMÉRA ET APPAREILS DE PRISE DE VUES

Voir règlement standard FFSA

### 4.7 : EXTINCTEURS

Les extincteurs, installés conformément à la liste N°16, devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée. En cas de non-respect avant le départ : mise en conformité.

Pendant le rallye :

- Première infraction : **30 secondes de pénalité et mise en conformité**
- Deuxième infraction : **disqualification.**

### 4.9 GÉOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation (**comprenant le Tracker Interactif, le câble d'alimentation, le support et la platine**) ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution de 300 € sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration **Tracker Interactif et/ou** de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org) ainsi que sur le site de chaque rallye comptant pour le CFR.

**Lors de la remise du kit :** Le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation. **IMPORTANT : l'heure affichée sur le Tracker Interactif ne doit en aucun cas être considérée comme l'heure officielle du rallye !**

**Lors des reconnaissances et du Rallye, chaque concurrent sera responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation. (voir Installation et fonctionnement annexe).**

**Notamment s'assurer que le « Mode Reco » est lancé. Dans le cas contraire, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil.**

**Rallye :**

- **Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.**
- **Lors des vérifications techniques préliminaires :**
  1. Le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques. **Le non-respect des instructions de montage reprises dans la notice d'installation sera considéré comme une non-conformité technique.**
  2. **Le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).**
- **Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement**

Si un concurrent constate **que le mode « IZY Race FFSA » n'est pas lancé, il aura l'obligation de le faire via le menu d'accueil. En cas de non-fonctionnement,** il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

**Pendant les reconnaissances et/ou pendant le rallye, tout dysfonctionnement non signalé à l'équipe en charge de la géolocalisation, entrainera les pénalités suivantes :**

- 1<sup>ère</sup> infraction : l'organisateur **ou le Directeur de Course** demandera la remise en conformité immédiate,
- **Dès la 2<sup>ème</sup> infraction : pénalités à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.**

**L'Organisateur et la Direction de Course dégagent toutes responsabilités pour les zones blanches non couvertes, car le bon fonctionnement de toutes les applications du Tracker Interactif est conditionné à la qualité et la présence d'un bon réseau téléphonique.**

## **Article 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **5.1. Identification des voitures**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décrets n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mmx140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

**Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.**

Dans le cadre d'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, la plaque d'identification, fournie par l'organisateur, doit être positionnée à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centrée, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté de la plaque d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque immatriculation) l'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, la plaque d'identification fournie par l'organisation, doit être positionnée à droite du pare-brise (voir annexe 4 et article 5.1.8 du règlement standard FFSA).

**Pour tous les rallyes du Championnat de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer, éventuellement, une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée, à l'avant, (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 du règlement standard FFSA.**

Les concurrents dont les spécificités techniques, figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible.

Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable

Les panneaux de portières, les plaques de rallye et les numéros d'identifications, fournis par le Comité d'Organisation, ne pourront pas faire l'objet de modifications

### **5.1.8 : Vitres et Immatriculations :**

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures, en dehors :

- des films antidéflagrants, définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture,
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.

**Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil ou sur le pare-brise, à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/pavillon).**

De chaque côté de ce bandeau publicitaire, un espace de 250 mm de large (entre ce bandeau et le montant de pare-brise) devra être laissé libre pour la publicité (facultative) de l'organisateur (voir annexe 4).

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm), avec un intervalle de 5 à 10 mm doit être positionné le numéro de course (plaque d'identification) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm) (voir annexe 4).

### **5.2 – Publicité –**

Conforme au Règlement Championnat de France des Rallyes.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un Additif au présent règlement particulier.

### **Voir Annexe 4 : Numéro de course et publicité**

L'absence de ces publicités entraînera les pénalités prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard FFSA.

## **Article 6P : SITE ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1 : Description**

Le 60<sup>ème</sup> RALLYE ANTIBES CÔTE D'AZUR représente un parcours de 655.49 kms. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 200.54 kms.

### **LES EPREUVES SPECIALES SONT :**

#### **PREMIERE ETAPE - PREMIERE SECTION : ANTIBES- HIPPODROME CAGNES SUR MER**

ES1	GREOLIERES - 1	4.73 Km
ES2	COL DE BLEINE – LE MAS - AIGLUN - 1	25.78 Km
ES3	ALPES D'AZUR-1	22.23 Km

#### **PREMIERE ETAPE – DEUXIEME SECTION : CAGNES SUR MER - CAGNES SUR MER**

ES4	GREOLIERES - 2	4.73 Km
ES5	COL DE BLEINE – LE MAS - AIGLUN - 2	25.78 Km
ES6	ALPES D'AZUR-2	22.23 Km

## DEUXIEME ETAPE - QUATRIEME SECTION : ANTIBES - CAGNES SUR MER

ES7	LEVENS - DURANUS-ST JEAN LA RIVIERE - 1	11.22 Km
ES8	LA BOLLENE - COL DE TURINI - PEIRA-CAVA - 1	21.80 Km
ES9	LA CABANETTE - COL DE L'ABLE – COL DE BRAUS -1	14.51 Km

## DEUXIEME ETAPE – CINQUIEME SECTION : CAGNES SUR MER - CAGNES SUR MER

ES10	LEVENS - DURANUS-ST JEAN LA RIVIERE - 2	11.22 Km
ES11	LA BOLLENE - COL DE TURINI - PEIRA-CAVA -2	21.80 Km
ES12	LA CABANETTE – COL DE L'ABLE – COL DE BRAUS - 2	14.51 Km

L'itinéraire figure dans l'annexe 1 « Itinéraire » du 60<sup>ème</sup> RALLYE ANTIBES COTE D'AZUR

### 6.2 : Reconnaissances

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2025.

Il est bien précisé que les reconnaissances ne doivent, en aucune façon, être assimilées à des essais et que le Code de la Route doit être absolument respecté.

**Des contrôles seront effectués aussi bien avant qu'après la remise du road book. Le système de géolocalisation doit être à bord et en marche.**

**Les vidéos des épreuves spéciales seront à disposition, sur le site officiel du Rallye, onglet concurrent, avant la clôture des engagements.**

#### 6.2.2 : Véhicules

Conforme à la réglementation rallye FFSA.

#### 6.2.3 : Equipements

Conforme à la réglementation rallye FFSA.

**6.2.5 :** Les reconnaissances seront limitées à **2 passages par épreuve spéciale** et réglementées dans le temps à 2 sessions (voir annexe 2) :

##### 1<sup>ère</sup> Session

**Samedi 10 et Dimanche 11 Mai 2025: Pour l'ensemble des Épreuves Spéciales**

##### 2<sup>ème</sup> Session

**Mercredi 14 Mai 2025 : Pour l'ensemble des Épreuves Spéciales (uniquement pour les concurrents faisant la séance de roulage libre du jeudi 15 Mai).**

**Jeudi 15 Mai 2025 : Pour l'ensemble des Épreuves Spéciales**

**Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.**

#### 6.2.6.1 Identification véhicule de reconnaissances

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissance. Des contrôles de vitesse pourront être effectués à tout moment des reconnaissances.

Quatre autocollants (dimension 210mmX140mm) portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances lui seront remis. **Ces autocollants devront être obligatoirement apposés sur le véhicule de reconnaissances, sur le pare-brise avant (en haut à droite), sur la lunette arrière (en haut au centre) et sur les vitres latérales arrières en partie haute . Ils devront être impérativement retirés à l'issus des reconnaissances.**

#### 6.2.6.2 Carnet de pointage

Les concurrents devront inscrire eux même, au **stylo à bille** sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec le road book, les renseignements demandés (jour et heure de départ et d'arrivée). Ils devront également inscrire leur choix de jours de reconnaissances. L'absence d'inscription sera considérée comme une infraction.

### Le panachage entre les différentes sessions de reconnaissances est autorisé.

Les concurrents devront préciser leur planning lors de leur engagement.

#### 6.2.7: Pénalités

**6.2.7.1** Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés, non-respect du nombre maximum de passages et en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les pénalités sont cumulées.

#### 6.2.7.2 Circulation – Voir article 6.4

#### 6.2.7.3 Autres infractions :

Fiche de reconnaissances pas à bord du véhicule ou non rendue lors des vérifications

Autocollant non collé sur le pare-brise

Autres :

Pénalisation à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

Lorsque les contrôles de reconnaissances sont diligentés par la FFSA, le montant des amendes est conservé par la FFSA.

**Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances du parcours du rallye ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.**

### 6.3 : Carnet de Contrôle

**6.3.1 : Conforme au règlement standard FFSA.**

**6.3.2 Carnet de contrôles pendant le Rallye**

**Tous les carnets de contrôles, pour l'ensemble du Rallye, seront remis à chaque équipage lors des vérifications administratives. Ils devront présenter le carnet correspondant à chaque nouvelle section, c'est-à-dire aux : CH 0 / CH 3A / CH 6A / CH 6E / CH 9A / CH 12A.**

**Les équipages devront remettre, à chaque fin de section effectuée, le carnet de contrôle aux commissaires.**

**Les équipages sont seuls responsables de la bonne gestion de leur carnet de contrôle, dès les vérifications administratives.**

#### 6.4. Circulation

**6.4.1. Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.**

**Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le roadbook, et seront matérialisées visuellement sur le terrain.**

**Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation de l'épreuve, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2./6.4.3.), hors excès de vitesse, pourra être sanctionné jusqu'à la disqualification** par les commissaires sportifs.

##### ▪ **En cas d'excès de vitesse**

1ère infraction notifiée :

- jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €
  - jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité
  - jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité
  - Supérieur à 40 km/h : amende de 135 € et 1 minutes de pénalité
- En cas de 2ème infraction notifiée : amende de 270 € (en plus de la 1ère) et 1 minute de pénalité
  - En cas de 3ème infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des deux premières) et 5 minutes de pénalité,

**pouvant aller jusqu'à la disqualification à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.**

**Toutes ces notifications seront effectuées via l'Organisateur par SMS ou tout autre moyen d'information électronique.**

**Toutes ces pénalités ne sont pas susceptibles d'appel sportif**

Vitesse	Amende	Pénalité
<b>1<sup>ère</sup> infraction notifiée :</b>		
 20 km/h	68 €	
 30 km/h	135 €	10 secondes
 40 km/h	135 €	20 secondes
 40 km/h	135 €	1 minute
<b>2<sup>ème</sup> infraction notifiée :</b>		
En plus de la 1 <sup>ère</sup>	270 €	1 minute
<b>3<sup>ème</sup> infraction notifiée :</b>		
En plus des deux premières	405 €	5 minutes pouvant aller jusqu'à la disqualification

Le montant des amendes infligées, pour les infractions aux reconnaissances, sera conservé par l'organisateur et à régler à :

**ASA ANTIBES – COMPTE RALLYE / RALLY ACCOUNT**

**Banque / Bank : Crédit Mutuel, Carrefour des Diables Bleus – 06600 ANTIBES**

**R.I.B : 10278 08956 00020600502 77**

**I.B.A.N : FR76 1027 8089 5600 0206 0050 277**

**B.I.C: CMCIFR2A**

**6.4.4. Il est interdit, sous peine d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification, de remorquer, transporter, pousser, une voiture si ce n'est pour libérer la route de liaison ou d'une ES. Se faire remorquer, transporter, se faire transporter, se faire pousser, par un véhicule dans un secteur de liaison ou dans une ES entraîne la disqualification de l'équipage.**

**6.4.7.** En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour tout autre raison

##### ▪ Pénalités

- 1<sup>ère</sup> infraction notifiée : **10 secondes de pénalités**
- 2<sup>ème</sup> infraction notifiée : **1 minute de pénalité**
- **3<sup>ème</sup> infraction notifiée** : disqualification

#### 6.4.8 Voiture de Rallye sur route de Liaison

Sur un secteur de liaison qui est une route publique et au départ d'une spéciale, une voiture de compétition ne peut être conduite que sur quatre pneus et quatre roues tournant librement. Toute voiture non-conforme à cet article sera considérée comme ayant abandonné. Une pénalité supplémentaire pourra être imposée par les commissaires sportifs.

### **Article 7P : DEROULEMENT DU RALLYE**

#### 7.1 : Départ

Conforme au règlement standard FFSA

#### 7.1.6 : Heure officielle

Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera l'UTC +1

Le site officiel [heurelegalefrancaise.fr](http://heurelegalefrancaise.fr) de l'Observatoire de Paris – PSL diffuse le temps légal français.

### 7.1.9 : Ouvreurs

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages inscrits au Championnat de France et aux Prioritaires FIA. Seul des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conforme aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur véhicule d'ouvreur auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvrier, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord.

Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives complémentaires.

Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Conducteur et passager des véhicules ouvriers devront être titulaires et porteurs d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce d'identité).

Les véhicules utilisés par les ouvriers seront identifiés comme tels et devront notamment **comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (21 x 14 cm – Fond Noir – Numéros de couleur Jaune Citron – Pantone Yellow – Police Folio Bold Cond. – Hauteur des chiffres 8,6 cm) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (24 x 70 cm) apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.**

Cette identification pourra donner lieu à un droit maximum de **300 €** perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les ouvriers seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.

**Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvrier et sera dans l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera la disqualification de l'équipage.**

**UN SEUL véhicule « Ouvreur » par voiture de course est accepté. Ces véhicules « Ouvriers » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque concurrent est responsable sportivement de son ouvrier.**

**Dans le cas d'un arrêt, sur le parcours d'une E.S., justifié par un incident technique ou toute raison particulière à cet ouvrier dès le passage du véhicule tricolore (H-75'), il lui est interdit de continuer sa progression avant le passage du véhicule damier.**

L'heure limite maximum pour le passage des ouvriers sera fixée à tout moment avant la tricolore et/ou jusqu'à H-90 minutes avant le 1<sup>er</sup> rallye et figure au timing du Rallye.

Nota : Si en cas de force majeure et à titre exceptionnel, les ouvriers n'étaient pas autorisés lors d'une ES et/ou d'une étape, cette disposition devra s'appliquer à TOUS les ouvriers sans exception afin de garantir l'équité sportive.

### 7.3 : Contrôles de passage (CP) – Contrôles horaires (CH) – Mise hors course

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### 7.3.16. Mise Hors Course

**7.3.16.1.** La mise hors course interviendra pour tout retard supérieur à 15 minutes sur l'horaire imposé entre 2 contrôles horaires ou entre le départ d'une ES et le contrôle horaire suivant, ou un retard supérieur à 20 minutes à la fin de chaque section et/ou étape du rallye ou encore un retard total de plus de 30 minutes et entraînera la mise hors course de l'équipage, prononcée par le Directeur de Course.

**La mise hors course de l'équipage lui sera notifiée au CH dès lors que son retard dépassera 15 minutes consécutives ou à la fin de la section ou de l'étape.**

**7.3.5 :** Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. **Ce pointage pour les CH qui précèdent le départ d'une E.S. sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

**Les équipages sont autorisés à pointer en avance au CH 6D sans encourir de pénalités.**

**Les équipages sont autorisés à pointer en avance au CH 12D (Boulevard d'Aguillon) sans encourir de pénalités.**

#### 7.3.17. Nouveau départ après abandon :

Conforme au règlement standard FFSA.

Tout **équipage** ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

**Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.**

**Il pourra réintégrer le rallye uniquement** après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

Les concurrents concernés devront rentrer leurs voitures au Parc Fermé situé au Pré des Pêcheurs **avant le Dimanche 18 Mai 2025 à 05h30**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un **équipage** réintégrant le rallye se verra affecté **d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe. Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.**

**Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci.**

**Les équipages inscrits au Championnat de France ou au Trophée MICHELIN réintégrant le rallye** ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points à ce Championnat ou Trophée, à l'exception des éventuels points de bonus (arrivée).

Dès lors que le collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs.

**Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :**

- **Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,**
- **Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.**

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

#### **7.4 : Contrôles de regroupement**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

#### **7.5 : Epreuves Spéciales (E.S)**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**7.5.10 :** L'organisateur devra mettre en place un dispositif efficace entre l'arrivée et le point STOP pour obliger les concurrents à ralentir (exemple : chicane, ralentisseurs, rétrécissement ou toute autre agencement de sécurité en fonction de la configuration de la route), celui-ci sera mis en place à une distance d'au moins 100 mètres avant le Point STOP.

#### **7.5.13 : Epreuve Spéciale Spectacle**

Non applicable en 2025

#### **7.5.16 : Intervention d'une épreuve spéciale**

##### **7.5.16.1 : Drapeau Jaune**

a) Le drapeau jaune sera présenté aux équipages sur instruction du Directeur de Course (ES ou PC) ou à l'appréciation du commissaire en poste où a lieu l'incident. Les drapeaux ne pourront être déployés et agités que par un commissaire portant une chasuble facilement identifiable (commissaire, commissaire chef de poste route, chasuble avec le symbole radio). Un drapeau jaune devra être disponible à chacun des points radio de l'épreuve spéciale.

b) Significations du drapeau jaune Lorsqu'un pilote passe devant un drapeau jaune déployé et agité, il doit immédiatement réduire sa vitesse, ne pas doubler, être prêt à changer de direction, et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre. Cela signifie qu'il y a un danger sur le bord ou sur une partie de la route de compétition. Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

c) Tout équipage ayant reçu le drapeau jaune pourra se voir attribuer un temps de référence pour la spéciale.

##### **7.5.16.2 : Drapeau Rouge (nouveau)**

a) Drapeaux rouges électroniques Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge et lorsque le drapeau rouge électronique est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter. Dès qu'ils voient le drapeau rouge électronique, les équipages doivent immédiatement réduire la vitesse. La LED symbolisant le drapeau rouge doit être visible des deux membres d'équipage.

b) Significations du drapeau rouge Dès lors que le drapeau rouge est activé et affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

c) Le drapeau rouge pourra également être déployé à un point intermédiaire médicalisé avec la présence d'un directeur de course, si l'épreuve spéciale en est pourvue, et uniquement sur ordre du directeur de course général au PC course. Le cas échéant, les significations sont identiques à celles détaillées dans l'alinéa b) du présent article. d) Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

#### **7.5.17 : Sécurité des concurrents**

**7.5.17.1 :** Chaque voiture de compétition devra transporter, un coupe harnais, un brise vitre ainsi qu'un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètres au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants. Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.

**7.5.17.2 :** Chaque voiture de compétition aura à son bord une <<croix rouge>> et un signe <<OK>>vert (format A3). La présence d'une lampe de poche est également recommandée.

En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la <<croix rouge>> devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe <<OK>> devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

Si l'équipage quitte la voiture le signe <<OK>> devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents.

**7.5.17.3 :** S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention se fera uniquement si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de contourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou des officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

**7.5.17.4 :** Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la direction de Course de son abandon (voir N° de téléphone dans road book, Briefing pilote, carnet de bord, sticker collé dans votre voiture).

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7-5-17 pourra se voir pénalisé par le collège des Commissaires Sportifs.

Au moment du passage de la voiture damier, les concurrents doivent préciser à cette voiture s'ils ont besoin d'un véhicule de remorquage.

Le remorquage, dépannage, enlèvement d'une voiture dans une ES ne seront autorisés qu'après le 2<sup>ème</sup> passage de cette ES et du véhicule damier.

La Direction de Course est à votre disposition, comme indiqué ci-dessus, pour vous aider dans vos démarches de dépannage avec une liste de dépanneurs spécialisés.

### 7.5.18.1 : Dispositions générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des officiels sont :

Chasuble orange barrée	: Chef de Poste
Chasuble orange	: Commissaire de Route
Chasuble jaune Sécurité	: Commissaire Sécurité
Chasuble jaune avec éclair	: Commissaire Radio
Chasuble rouge	: Directeur de Course ES
Chasuble bleu clair	: Chronométrateur
Tenue rouge avec mention « relations concurrents »	: Chargé des Relations avec les Concurrents
Chasuble noire	: Commissaire Technique
Chasuble blanche	: Médecin

### 7.5.20 : Shakedown / ES Essai

Une séance d'essai sera organisée le **Vendredi 16 Mai 2025 (Saint Martin du Var – La Roquette sur Var 3.35km)**.

Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **9h00 à 10h00 pour les concurrents en RC2 inscrits au CFR uniquement ou prioritaire FIA et de 10h00 à 13h30 pour tous les concurrents y compris les concurrents inscrits au CFR et prioritaire FIA**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **200 €**.

**Important :** Seuls les équipages engagés et ayant procédé aux vérifications administratives et techniques et obtenu l'adhésif prouvant leur conformité pourront participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. **4 passages maximum.**

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Cependant, après accord de l'organisateur et de la personne désignée à cet effet par la FFSA, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48 heures avant le début de la séance d'essais. Au plus tard au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages. Cette séance d'essais sera chronométrée.

Concernant la zone d'assistance dans le village de St Martin du Var, 1 seul véhicule de moins de 3,5 t sera autorisé par équipage.

#### 7.5.20.1 : Essais

Aucun essai à compter du 7 Mars 2025 (date de parution du règlement) ne pourra avoir lieu, ou être organisé sur tout ou partie d'un secteur de liaison ou d'une épreuve spéciale du Rallye (même avec des voitures de reconnaissances) même avec l'accord des Mairies des communes concernées. **Tout essai dans les départements des Alpes Maritimes, des Alpes de Haute Provence et du Var à compter de la clôture des engagements (6 Mai 2025) est formellement interdit.** Les pénalités ou disqualifications seront à l'appréciation des Commissaires Sportif.

#### 7.5.20.2 : Séance de roulage libre

Une séance **de roulage libre** sera organisée le **Jeudi 15 Mai 2025 (Gilette – Bonson 2.68 km)**.

Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de **9h00 à 12h00 uniquement pour les concurrents des Teams CFR et de 13h00 à 18h00 pour les concurrents des Teams CFR et pour tous les autres concurrents**. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **350 €** par voiture, et pour les Teams CFR inscrivant au minimum 4 voitures à cette séance **250 €** par voiture. Si au 5 mai, le nombre d'inscrits ne dépasse pas 20 concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler cette séance.

**Important :** Seuls les équipages engagés et ayant procédé aux vérifications administratives et obtenu l'adhésif prouvant leur conformité pourront participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. **4 passages maximum.**

Un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

### 7.6 : Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 7.7 : Cérémonie de départ, Séance d'autographes, Conférence de Presse FFSA CFR

Vendredi 16 Mai 2025 à 18h15 au Podium au Pré aux Pêcheurs, Boulevard de Verdun à Antibes sur convocation, ceux-ci devront prévoir leur matériel promotionnel. Pour le passage sur le podium des concurrents sélectionnés par l'organisateur et /ou la FFSA, les équipages devront porter obligatoirement leurs combinaisons de compétition.

### Article 8P : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### Article 9P : CLASSEMENTS

Conforme au règlement du CFR

Au cours du rallye, les classements seront publiés en conformité avec l'article 9 du règlement du Championnat de France des Rallyes.

Il sera établi :

- Un classement Général, un classement par Groupe, un classement par Classe, un classement Féminin
- Un classement "Trophée Michelin Promotion "
- Un classement Championnat de France 2 roues motrices
- Un classement "Ligue du Sport Automobile PACA"
- Un classement par Groupe et Classes hors pilotes inscrits au Championnat de France, « Trophée Michelin Promotion »
- Un classement « **Amateur** » hors coupes de marques sera publié. Ce classement sera réservé aux pilotes engagés comme concurrents licenciés FFSA ne figurant pas sur une liste prioritaire « Rallye FFSA » de l'année en cours ou de l'année précédente.

Seules les voitures du groupe RC5 et FRC5 qui ne sont pas la propriété ou engagés par un constructeur ou un importateur et hors coupe de marque seront admis, ces classes seront confondues dans le classement « **Amateur** ».

### 9.7 : Points de bonus

Arrivée : 3 points seront attribués aux équipages inscrits au CFR, figurants au Classement Final du Rallye (y compris pour les concurrents ayant pris un nouveau départ après abandon).

Ces points seront acquis définitivement et ne pourront pas être décomptés, sauf en cas de disqualification.

## Article 10P : PRIX - COUPES

### 10.1 : Prix en espèces

A la Classe : Nombre de partants	10 et plus	De 5 à 9	Moins de 5
1 <sup>er</sup>	100% x E	50% x E	25% x E
2 <sup>ème</sup>	50% x E		
3 <sup>ème</sup>	25% x E		

(E = montant de l'engagement réellement payé, limité à 1 135€ et hors tracking).

Sont considérés comme partant, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Pour la remise des prix, les classes R2 et R2J seront confondues.

Les concurrents du Classement Promotion ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe. Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dans un délai de 5 jours après la parution du classement officiel définitif, sauf vérifications finales en cours, à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement.

### 10.2 : Coupes

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée et tous les concurrents classés devront passer sur le podium dans l'ordre de passage suivant :

- . Les 3 premiers équipages du classement Scratch + premier du classement Team,
- . Les 3 premiers équipages du classement du CFR 2 roues motrices
- . Les 3 premiers équipages du classement « Trophée Michelin Promotion »,
- . Les 3 premiers équipages du classement Trophée Alpine Rally,
- . Le premier équipage féminin,
- . Les vainqueurs de chaque Classe,
- . Les 3 premiers équipages du « Challenge Trident » et autres concurrents.

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée, à l'Esplanade du Pré des Pêcheurs, avenue de Verdun à Antibes à partir de 17h10 le Dimanche 18 Mai 2025.

### 10.3 : Présence des concurrents en salle de presse à la fin du rallye

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du classement du Trophée Michelin et les 3 premiers des Coupes de Marque doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse, immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

L'impact touristique du RALLYE ANTIBES CÔTE D'AZUR n'est plus à démontrer. Le Comité d'Organisation souhaite attirer l'attention des Pouvoirs Publics, des Médias, des Concurrents et du Public sur les villages qui nous reçoivent.

Nous remercions toutes les personnes prenant part au RALLYE ANTIBES COTE D'AZUR de favoriser le plus possible les activités commerciales locales du « Haut Pays », afin d'améliorer l'esprit amical et la compréhension que notre manifestation entretient avec tous les habitants.

*The touristic impact of the "RALLYE ANTIBES CÔTE D'AZUR" is not to be any more demonstrated. The Organizing Committee wishes to draw the attention of Public authorities, Media, Competitors and the Public on the villages which receive us.*

*We thank all those taking part at the "RALLYE ANTIBES COTE D'AZUR" to encourage maximum local commercial activities of the "High Country" to enhance the spirit of friendship and understanding that our Rally has with all the inhabitants.*

Sauf accord préalable avec les Organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du RALLYE ANTIBES CÔTE D'AZUR et à proximité immédiate est strictement interdite, de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du RALLYE ANTIBES COTE D'AZUR ou sur l'utilisation de son nom devra être autorisée par les organisateurs.

*Any Advertising along the Rally ANTIBES CÔTE D'AZUR route or nearby is strictly forbidden as well as the reproduction of the images of these supports, unless prior agreement with the organizers. Under the same conditions, any advertising or promotion based on the brand RALLY ANTIBES COTE D'AZUR or the use of its name must be authorized by the organizers.*

 		<b>60ème RALLYE ANTIBES CÔTE D'AZUR</b> <b>CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES</b>		 		
<b>ITINÉRAIRE et CONTRÔLES</b> <b>ITINERARY AND CONTROLS</b>		<b>Samedi 17 Mai / Saturday 17th May 2025</b>				
<b>Etape 1 / Leg 1</b>		Lever du soleil / Sunrise 6h05 - Coucher du soleil / Sunset 21h30				
CH / TC	Lieux / Location	ES / SS	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES/SS		Distance	Distance	Distance	TimeTarget	First Car
<b>Départ Etape 1 / Start Leg 1</b>						
Parc Fermé <b>Out</b> (Pré des Pêcheurs)						
CH / TC 0	<b>Podium Antibes</b> (Pré des Pêcheurs)					7h30
CH / TC 0A	Service <b>In</b> - Hippodrome Cagnes sur Mer		8,34	8,34	0h23	7h53
<b>Service A (Hippodrome Cagnes sur Mer)</b>		<b>0,00</b>	<b>8,34</b>	<b>8,34</b>	<b>0h20</b>	
CH / TC 0B	Service <b>Out</b> - Hippodrome Cagnes sur Mer		0,51	0,51		8h13
<b>RZ</b>	Refuel	0,00	8,85	8,85		
<b>1</b>	Prochain Refuel / Distance to next refuel	52,74	104,78	157,52		
CH / TC 1	510 m après X D 2/D 79		34,49	34,49	0h58	9h11
<b>ES / SS 1</b>	<b>Gréolières 1</b>	<b>4,73</b>				<b>9h14</b>
CH / TC 2	130 m après X D 2/D 5		5,63	10,36	0h19	9h33
<b>ES / SS 2</b>	<b>Col de Bleine - le Mas - Aiglun 1</b>	<b>25,78</b>				<b>9h36</b>
CH / TC 3	250 m après X D 2211A/D427		16,17	41,95	1h05	10h41
<b>ES / SS 3</b>	<b>Alpes d'Azur - 1</b>	<b>22,23</b>				<b>10h44</b>
<b>(Saint Antonin - Ascros -Toudon)</b>						
CH / TC 3A	Regroup <b>In</b> - Hippodrome Cagnes sur Mer		47,98	70,21	1h35	12h19
<b>REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE - REGROUPING/ TECHNICAL ZONE (Hippodrome)</b>						
CH / TC 3B	Regroup <b>Out</b> - Service <b>In</b> Hippodrome Cagnes/Mer				1h21	13h40
<b>Service B (Hippodrome Cagnes sur Mer)</b>		<b>52,74</b>	<b>104,78</b>	<b>157,52</b>	<b>0h40</b>	
CH / TC 3C	Service <b>Out</b> - Hippodrome Cagnes sur Mer		0,51	0,51		14h20
<b>RZ</b>	Refuel	52,74	104,78	157,52		
<b>2</b>	Prochain Refuel / Distance to next refuel	52,74	104,78	157,52		
CH / TC 4	510 m après X D 2/D 79		34,49	34,49	0h58	15h18
<b>ES / SS 4</b>	<b>Gréolières 2</b>	<b>4,73</b>				<b>15h21</b>
CH / TC 5	130 m après X D 2/D 5		5,63	10,36	0h19	15h40
<b>ES / SS 5</b>	<b>Col de Bleine - le Mas - Aiglun 2</b>	<b>25,78</b>				<b>15h43</b>
CH / TC 6	250 m après X D 2211A/D 427		16,17	41,95	1h05	16h48
<b>ES / SS 6</b>	<b>Alpes d'Azur - 2</b>	<b>22,23</b>				<b>16h51</b>
<b>(Saint Antonin - Ascros -Toudon)</b>						
CH / TC 6A	Regroup <b>In</b> - Hippodrome Cagnes sur Mer		47,98	70,21	1h35	18h26
<b>REGROUPEMENT / ZONE TECHNIQUE - REGROUPING/ TECHNICAL ZONE (Hippodrome)</b>						
CH / TC 6B	Regroup <b>Out</b> - Service <b>In</b> - Hippodrome Cagnes sur Mer				0h20	18h46
<b>Service C (Hippodrome Cagnes sur Mer)</b>		<b>52,74</b>	<b>104,78</b>	<b>157,52</b>	<b>0h40</b>	
CH / TC 6C	Service <b>Out</b> - Hippodrome Cagnes sur Mer		0,51	0,51		19h26
<b>RZ</b>	Refuel	52,74	104,78	158,02		
<b>3</b>	Prochain Refuel / Distance to next refuel	0,00	18,68	18,68		
CH / TC 6D	<b>Podium Antibes</b> (Pré des Pêcheurs)		9,83	9,83	0h30	19h56
<b>Avance non pénalisée</b>						
Parc Fermé (Pré des Pêcheurs)						
<b>Total Etape 1 / Leg 1 Total</b>		<b>105,48</b>	<b>228,24</b>	<b>333,72</b>		<b>31,60%</b>



60ème RALLYE ANTIBES COTE D'AZUR  
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES



ITINERAIRE et CONTRÔLES  
ITINERARY AND CONTROLS



Etape 2 / Leg 2

Dimanche 18 Mai 2025 / Sunday 18th May 2025

Lever du soleil / Sunrise 6h05 - Coucher du soleil / Sunset 21h30

CH / TC ES / SS	Lieux / Location	ES / SS Distance	Liaison Distance	Total Distance	T.I. TimeTarget	1ère voit First Car
<b>Départ Etape 2 / Start Leg 2</b>						
Parc Fermé Out (Pré des Pêcheurs)						
CH / TC 6 E	Podium Antibes (Pré des Pêcheurs)					6h30
CH / TC 6 F	Service In - Hippodrome Cagnes sur Mer		8,34	8,34	0h23	6h53
<b>Service D (Hippodrome Cagnes sur Mer)</b>		<b>0,00</b>	<b>18,68</b>	<b>18,68</b>	<b>0h20</b>	
CH / TC 6 G	Service Out - Hippodrome Cagnes sur Mer		0,51	0,51		7h13
<b>RZ</b> <b>4</b>	Refuel	0,00	18,68	18,68		
	Prochain Refuel / Distance to next refuel	47,53	103,81	151,34		
CH / TC 7	Sortie Levens		39,58	39,58	1h04	8h17
<b>ES / SS 7</b>	<b>Levens - Duranus - St Jean la Rivière 1</b>	<b>11,22</b>				<b>8h20</b>
CH / TC 8	La Bollène Vésubie (Route de Flaut)		12,54	23,76	0h36	8h56
<b>ES / SS 8</b>	<b>La Bollène - Col de Turini - Peïra Cava 1</b>	<b>21,80</b>				<b>8h59</b>
CH / TC 9	200m après X D2566/D21		3,75	25,55	0h35	9h34
<b>ES / SS 9</b>	<b>Cabanette - Col de l'Ablé - Col de Braus 1</b>	<b>14,51</b>				<b>9h37</b>
CH / TC 9A	Regroup In - Hippodrome Cagnes sur Mer		47,43	61,94	1h20	10h57
<b>REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE - REGROUPING/ TECHNICAL ZONE (Hippodrome)</b>						
CH / TC 9B	Regroup Out - Service In Hippodrome Cagnes/Mer				1h00	11h57
<b>Service E (Hippodrome Cagnes sur Mer)</b>		<b>47,53</b>	<b>103,81</b>	<b>151,34</b>	<b>0h30</b>	
CH / TC 9C	Service Out - Hippodrome Cagnes sur Mer		0,51	0,51		12h27
<b>RZ</b> <b>5</b>	Refuel	47,53	103,81	151,34		
	Prochain Refuel / Distance to next refuel	47,53	108,81	151,34		
CH / TC 10	Sortie Levens		39,58	39,58	1h04	13h31
<b>ES / SS 10</b>	<b>Levens - Duranus - St Jean la Rivière 2</b>	<b>11,22</b>				<b>13h34</b>
CH / TC 11	La Bollène Vésubie (Route de Flaut)		12,54	23,76	0h36	14h10
<b>ES / SS 11</b>	<b>La Bollène - Col de Turini - Peïra Cava 2</b>	<b>21,80</b>				<b>14h13</b>
CH / TC 12	200m après X D2566/D21		3,75	25,55	0h35	14h48
<b>ES / SS 12</b>	<b>Cabanette - Col de l'Ablé - Col de Braus 2</b>	<b>14,51</b>				<b>14h51</b>
CH / TC 12A	Regroup In - Hippodrome Cagnes sur Mer		47,43	61,94	1h20	16h11
<b>REPOSITIONNEMENT / ZONE TECHNIQUE - REPOSITIONING/ TECHNICAL ZONE (Hippodrome)</b>						
CH / TC 12B	Regroup Out - Service In - Hippodrome Cagnes sur Mer				0h20	16h31
<b>Service F (Hippodrome Cagnes sur Mer)</b>		<b>47,53</b>	<b>103,81</b>	<b>151,34</b>	<b>0h10</b>	
CH / TC 12C	Service Out - Hippodrome Cagnes sur Mer		0,51	0,51		16h41
<b>RZ</b> <b>6</b>	Refuel	47,53	103,81	151,34		
	Prochain Refuel / Distance to next refuel	0,00	10,24	10,24		
CH / TC 12D	Boulevard d'Aguillon <b>Avance non pénalisée</b>		9,71	9,71	0h28	17h09
	Vers Podium (Pré des Pêcheurs)					
	Podium Cérémonie et Parc Fermé (Pré des Pêcheurs)		0,53	0,53		17h10
<b>Total Etape 2 / Leg 2 Total</b>		<b>95,06</b>	<b>226,71</b>	<b>321,77</b>		<b>29,54%</b>

TOTAL RALLYE / TOTALS OF THE RALLY

	ES / SS	Liaison	Total	% E.S /SS
Etape 1 / Leg 1 - 6 E.S / SS	105,48	228,24	333,72	31,60%
Etape 2 / Leg 2 - 6 E.S / SS	95,06	226,71	321,77	29,54%
<b>Total - Overall Total 12 ES/SS</b>	<b>200,54</b>	<b>454,95</b>	<b>655,49</b>	<b>30,59%</b>

**ANNEXE 2 / APPENDIX 2 : PROGRAMME DES RECONNAISSANCES / RECONNAISSANCE SCHEDULE**

Jours et heures de reconnaissances autorisées - Days and hours reconnaissance's authorized	
<b>1<sup>ère</sup> Session – 1<sup>st</sup> Session</b>	
Samedi 10 Mai 2025 et Dimanche 11 Mai 2025 De 09h00 à 21h00 – From 09.00 AM to 09.00 PM	
ES/SS- ETAPE- LEG 1 1/4 GREOLIERES 2/5 COL DE BLEINE – LE MAS - AIGLUN 3/6 ALPES D'AZUR	ES/SS-ETAPE-LEG 2 SHAKEDOWN / ST MARTIN DU VAR - LA ROQUETTE 7/10 LEVENS-DURANUS-ST JEAN LA RIVIERE 8/11 LA BOLLENE-COL DE TURINI-PEIRA CAVA 9/12 LA CABANETTE-COL DE L'ABLE – COL DE BRAUS
ou / or	
<b>2<sup>ème</sup> Session – 2nd Session</b>	
Mercredi 14 Mai 2025 (uniquement pour les concurrents inscrits à la séance de roulage libre du jeudi 15 mai) De 7h30 à 23h00 – From 07.30 AM to 11.00 PM Jeudi 15 Mai 2025 De 7h30 à 23h00 – From 7.30 AM to 11.00 PM	
ES/SS- ETAPE-LEG 1 1/4 GREOLIERES 2/5 COL DE BLEINE – LE MAS - AIGLUN 3/6 ALPES D'AZUR	ES/SS-ETAPE-LEG 2 SHAKEDOWN /12 ST MARTIN DU VAR- LA ROQUETTE 7/10 LEVENS-DURANUS-ST JEAN LA RIVIERE 8/11 LA BOLLENE-COL DE TURINI-PEIRA CAVA 9/12 LA CABANETTE-COL DE L'ABLE – COL DE BRAUS
Le nombre de passages <u>de chaque pilote dans une même ES</u> ne doit pas être supérieur à 2 (deux). Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit. <u>Each driver may only cover the same stage 2 times (two) at the most.</u> To drive back on the reconnaissance stage is forbidden	

**ANNEXE 3: CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS / APPENDIX 3: COMPETITOR RELATIONS OFFICERS**



**Delphine EYRAUD**  
00 33(0)6 82 80 50 90



**Philippe AGOSTINIS**  
00 33 (0)6 14 27 73 19



**Aurélie FERNANDES**  
00 33(0)6 82 22 33 05



**Dimitri HEMBERT**  
00 33 (0)6 20 20 21 58



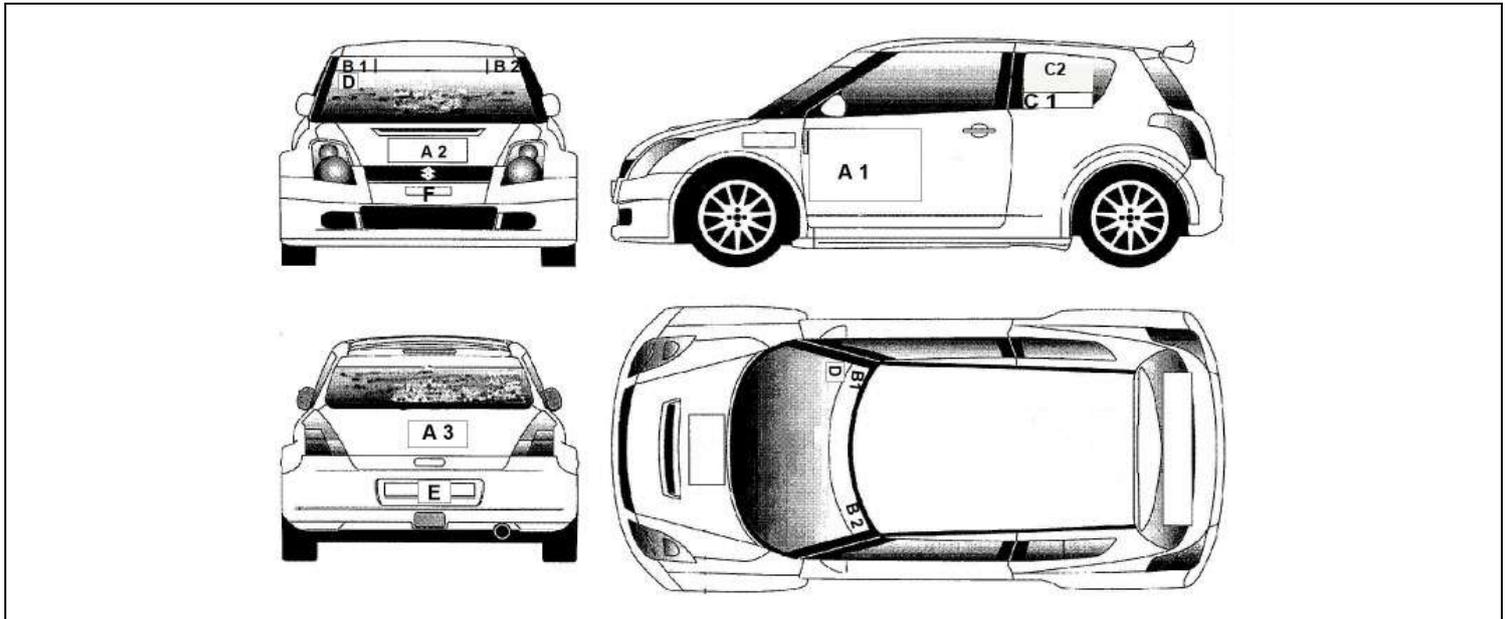
**Frédérique JACQUEMOUD**  
00 33 (6) 76 76 63 01



**Jean-Marc SEGUIN**  
Trophé Alpine Elf  
00 33 (6) 08 57 78 26

**Le Programme des Relations Concurrents sera officialisé par un communiqué de la Direction de Course / CRO's schedule will be publish by a C.O.C communication.**

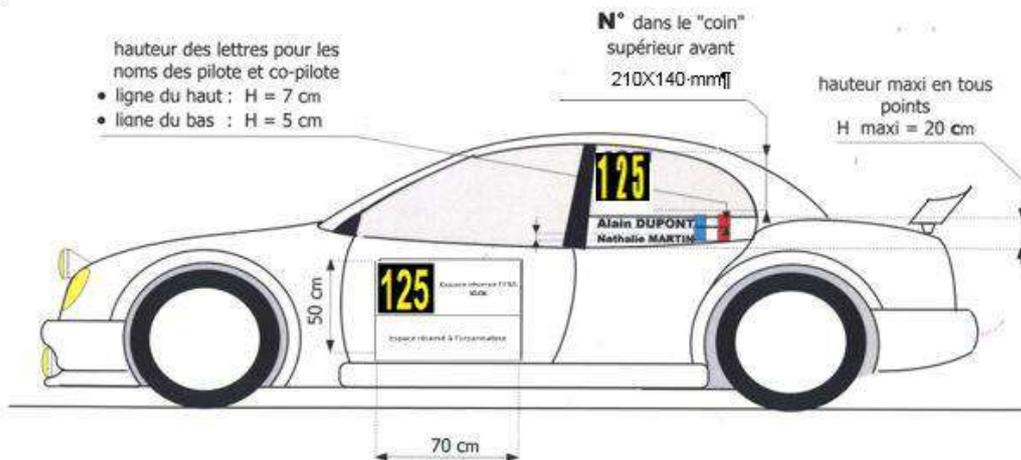
NUMEROS DE COURSE ET PUBLICITE, NOM DU PILOTE  
 COMPETITION NUMBERS AND ADVERTISING, DRIVER'S NAME  
 PRESENTATION DE LA VOITURE - PRESENTATION OF THE CAR



PUBLICITE OBLIGATOIRE COMPULSORY ADVERTISING		PUBLICITE FACULTATIVE OPTIONAL ADVERTISING	
A1	Numéros de Portière 50cm x 70cm Door Numbers	B1	Bandeau de Pare-brise 25cmx 10cm Windscreenstripe
A2	Plaque de Rallye 43cm x 21,5cm Rally plate	B2	Bandeau de Pare-brise 25cmx 10cm Windscreenstripe
A3	Plaque de Rallye 43cm x 21,5cm Rally plate	STANDARD F.F.S.A. 2025 et CFR 2025 et règlement particulier article 5 And Supplementary Regulations article 5	

IDENTIFICATIONS

- C1- NOM PILOTE ET COPILOTE et DRAPEAU NATIONALITE – DRIVER AND CODRIVER NAMES AND NATIONALITY FLAG
- C2 -NUMEROS DE COURSE – COMPETITION NUMBERS
- D- N NUMERO PARE-BRISE (21X14 cm) (annule et remplace la plaque minéralogique avant 10cm au-dessous de l'angle supérieur droit du pare-brise (impératif)
- D - ONE WINDSCREEN NUMBER (21X14 cm) (in substitution of front vehicle registrationplate) Shall be positioned 10cm below the right corner of the windscreen (mandatory)
- E- UN NUMERO ARRIERE (21X14 cm) Annule et remplace la plaque minéralogique arrière a l'emplacement de la plaque minéralogique arrière (impératif)
- E- ONE REAR NUMBER (21x14 cm) in substitution of rear vehicle registration plate, (Shall be positioned at the emplacement of vehicle registration rear plate (mandatory)
- F-PUBLICITE ORGANISATEUR Annule et remplace la plaque minéralogique avant à l'emplacement de la plaque minéralogique avant (impératif)
- F- ORGANIZER ADVERTISING in substitution of before vehicle registration plate, (Shall be positioned at the emplacement of vehicle registration front plate (mandatory)



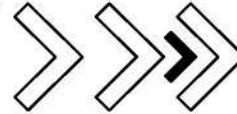
# GÉOLOCALISATION

2025

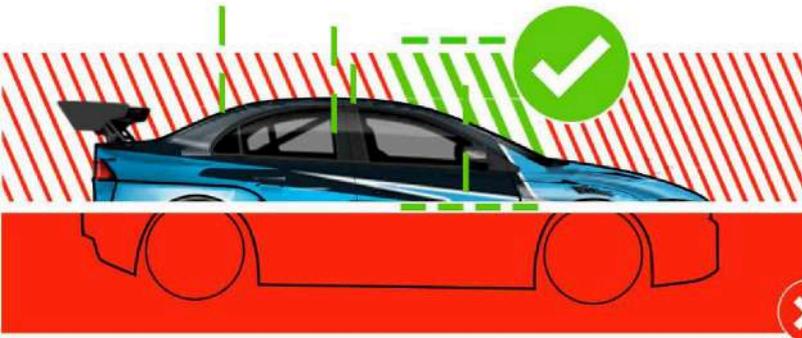
## NOTICE D'INSTALLATION



### 1 INSTALLATION et FIXATION



Le Tracker Interactif doit être installé **OBLIGATOIREMENT** :



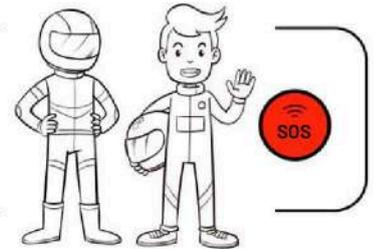
- ✓ à l'INTÉRIEUR de l'habitacle **DEVANT**
- ✓ et **PARTIE HAUTE** du véhicule
- ✓ **FIXÉ** sur l'arceau avec un collier de serrage
- ✓ Visser la platine de fixation sur la tableau de bord

**INTERDICTION** de le positionner

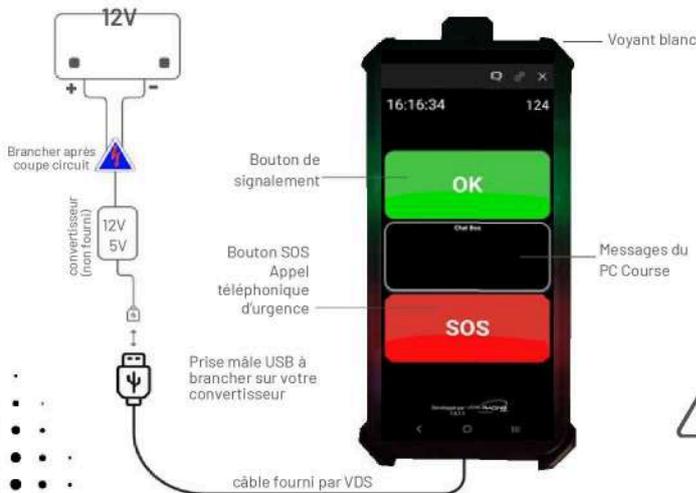
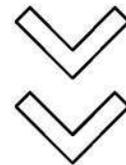
✗ sur le tunnel ✗ entre les sièges.



Il doit être facilement accessible et lisible pour le **PILOTE** et **COPILOTE** pour appuyer sur l'écran du Tracker Interactif en cas d'urgence



### 2 BRANCHEMENT & MISE EN MARCHÉ



Le Tracker Interactif vous est remis déjà en marche aux vérifications administratives. Il doit être branché et doit **RESTER ALLUMÉ TOUTE LA DURÉE** du Rallye.



Branchez le Tracker Interactif directement à votre alimentation USB avec le câble fourni.

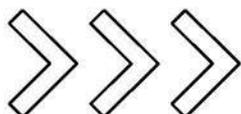
Un voyant **BLANC** s'allume au branchement



L'installation du Tracker Interactif dans la voiture de course est sous la responsabilité du concurrent qui devra s'assurer de la solidité de sa fixation dans l'habitacle et du bon fonctionnement du boîtier. En aucun cas VDS Racing ne pourrait être tenu responsable d'une sortie de route d'un concurrent ou tout autre incident en cas de chute du Tracker Interactif dans la voiture de compétition.

### RESTITUTION

- À la fin du rallye restitution **OBLIGATOIRE** à l'entrée du parc fermé d'arrivée.
- En cas d'abandon : Retour au **PC COURSE** UNIQUEMENT



En cas exceptionnel et sous autorisation (tél. 07 68 88 27 57 - 06 95 64 61 76) le Tracker Interactif devra être renvoyé impérativement le lendemain du rallye. Par colis recommandé à l'adresse de retour communiqué par l'équipe sur place lors du rallye.

Copyright 2025 VDS RACING

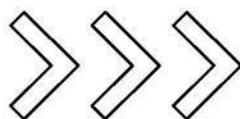
# GÉOLOCALISATION

2025

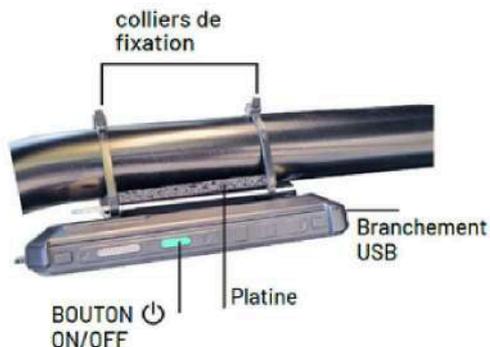
## NOTICE D'INSTALLATION



**INSTALLATION  
NON CONFORME  
car accessible  
uniquement  
par  
le copilote.**



# 1 BRANCHEMENT / MISE EN MARCHE / ARRÊT



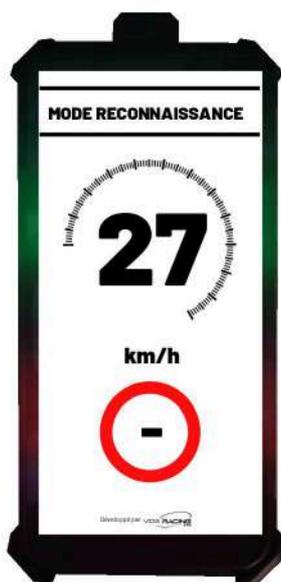
**IMPORTANT :** Le bouton On/Off est celui situé sur le côté droit au centre du tracker.

**NOTA :** l'appui consécutif à 2 reprises sur le bouton vert (on/off) permet de relancer l'affichage.  

- ✓ 1/ BRANCHEZ le câble USB sur le port USB de votre voiture et la partie USB-C sur le tracker.
- ✓ 2/ INSTALLEZ le tracker
  - >> Reconnaissances : installez le tracker dans l'habitacle
  - >> Rallye : Fixez le tracker sur l'arceau avec des colliers de serrage (**selon la notice d'installation**)
- ✓ 3/ MISE EN MARCHE du tracker
  - Restez appuyé plus de 2 secondes sur le bouton On/Off. L'écran s'allume sur l'écran d'accueil.
  - >> Reconnaissances : lancez Mode Reco 
  - >> Rallye : lancez Izi Race FFSA 
- ✓ 4/ ARRÊT du tracker (ne concerne que les reconnaissances) : restez appuyé plus de 2 secondes sur le bouton On/Off. Une confirmation d'arrêt est demandée sur l'écran, cliquez et validez.



# 2 UTILISATION EN RECONNAISSANCES



Zone sans limite de vitesse déclarée par l'organisateur.  
Dans ce cas, respect des règles de circulation.



Zone avec limite de vitesse déclarée par l'organisateur.

Sur ce mode, aucune interaction n'est possible.

Affichage de la vitesse instantanée

Lorsque vous dépasserez la vitesse limite dans une zone sensible déclarée par l'organisateur, un signal sonore et un affichage spécifique apparaîtront.

# 3

## UTILISATION EN COURSE



Après avoir lancé son processus de démarrage, le tracker interactif arrivera automatiquement sur l'écran d'accueil.

Lancez iZi Race FFSA.



Voyant blanc

Numéro de course

Bouton de signalement Messages

du PC Course

Bouton SOS

Appel téléphonique d'urgence



### En cas d'arrêt en ES, équipage ok



### En cas d'arrêt en ES, avec demande de secours



Le déclenchement des boutons SOS Médical et Incendie entraîne automatiquement un appel du tracker vers le PC course.



Message envoyé

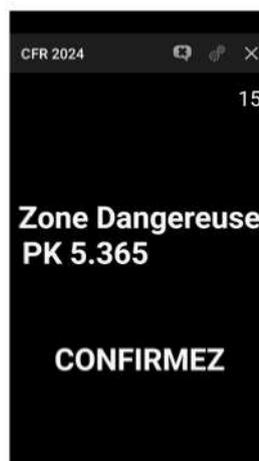
**IMPORTANT :** Si "Message Envoyé" n'apparaît pas dans la zone «message du PC Course» après avoir déclenché une alerte OK ou SOS, le message ne sera pas reçu par le PC Course. Si le message n'apparaît pas, redéclenchez l'alerte.

### MESSAGES DU PC COURSE



Vous pouvez recevoir à tout moment des messages textes venant du PC de course.

Vous devez **obligatoirement** confirmer la réception du message en appuyant sur «CONFIRMEZ».



### APPEL DU PC COURSE



Le PC Course peut vous appeler s'il n'a pas de nouvelle de votre part alors que vous êtes à l'arrêt dans une ES.

**En cas exceptionnel et sous autorisation (tél. 07 68 88 27 57 - 06 95 64 61 76) le Tracker Interactif devra être renvoyé impérativement le lendemain du rallye. Par colis recommandé à l'adresse de retour communiqué par l'équipe sur place lors du rallye.**

# ANNEXE 6 : COMBINAISONS, CASQUES ET ÉQUIPEMENTS SÉCURITÉ

## APPENDIX 6 : OVERALLS, HELMETS & OTHER SAFETY REQUIREMENTS



LEGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA.

Récapitulatif 2025 des équipements de sécurité Rallye	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2025)							
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5/Rallye 2	GT de série	GT Plus Rallye	
Armature de Sécurité	ANNEXE J FIA	X Annexe J Art. 253.8		X Homologuée en VO	X Règl. Tech. F2000 Art.9.15	X Homologuée en VOURE	X Annexe J Art. 253.8	X Règl. Tech. GT+ Rallye Art.14.1	
Harnais Homologués FIA / Ceinture de sécurité		X Annexe J Art. 253.6		X (5 pts min) Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	X (9 pts min) Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	X Annexe J Art. 253.6	
Pare brise en verre feuilleté		X Annexe J Art. 253.11		RP Annexe J Art.263.302-access3	X Règl. Tech. F2000 Art.6.6-1	X Annexe J Art.251.902-access3	X Annexe J Art. 253.11		
Film anti-déflagrant		RP Annexe J Art. 253.11.1			RP Règl. Tech. F2000 Art.6.6-2	RP Annexe J Art. 253.11.1	RP Règl. Tech. GT de série Art.6.6.2.5	RP Annexe J Art. 253.11.1	
Systèmes d'extinction et Extincteurs manuels		X Annexe J Art.253.7			X Règl. Tech. F2000 Art.9.18.1	X Annexe J FISA Art. 253.7	X Règl. Tech. GT de série Art.9 + LT FIA n°5n°15	X Règl. Tech. GT+ Rallye Art.14 + LT FIA n°5n°15n°52	
Coupe circuit		X Annexe J Art. 253.13							
Fixations supplémentaires : 2 par capot.		FACULTATIF Art. J Art. 253.5	X Annexe J Art. 253.5		X Règl. Tech. F2000 Art.9.14.3		X Annexe J Art. 253.5		
Anneau de remorquage AV-AR		X Annexe J Art. 253.10							
Double circuit de freinage		X Annexe J Art. 253.4			Série ou Double Circuit Règl. Tech. F2000 Art.8.3		X Annexe J Art. 253.4		
2 rétroviseurs extérieurs		X Annexe J Art. 253.9			X Règl. Tech. F2000 Art.9.14.2-1		X Annexe J Art. 253.9		
Triangle de signalisation		X Règlement standards des Rallyes Art 7.5.17.1							
Mousse d'arceau selon norme FIA 8857-2001		RP Annexe J FFSA Art. 253.8.3.5							
Réservoir carburant		Origine ou FT3 Annexe J Art.254.6.9	Origine ou FT3 Annexe J Art. 254.6.9	Origine ou FT3 Annexe J Art.260.401-a0	RP Règl. Tech. F2000 Art.4.1	RP Annexe J Art. 261.407-a0	RP Règl. Tech. GT de série Art.6.9.3.7	FT3 Règl. Tech. GT+ Rallye Art.8.1	
Canalisation de carburant		Origine ou Aviation <sup>(1)</sup> Annexe J Art.254.6.9	X Annexe J Art.253.3	X Annexe J Art.253.3	X Règl. Tech. F2000 Art.4.2	Type Aviation Art. 261.402-a0	X Annexe J Art.253.3	Type Aviation Règl. Tech. GT+ Rallye Art.8.1	
Siège homologué FIA en cours de validité		X Annexe J Art. 253.15			X Règl. Tech. F2000 Art.9.17 + LT FIA n°12n°40	Type FIA 8862-2009 Art. 261.901-a2	Origine ou homologué FIA Règl. Tech. GT de série Art. 6.6.3.2.	X Annexe J Art. 253.16 + LT FIA n°10n°40	



LEGENDE	
X	Obligatoire
REC	Recommandé pour l'année en cours
RP	Se reporter à la réglementation particulière du groupe

INFORMATIONS
Il est conseillé de se reporter aux articles associés à chaque catégorie. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site de la FFSA.

Récapitulatif 2025 de sécurité Rallye - Pilote	INTERNATIONAL	NATIONAL - REGIONAL (Annexe J - FFSA - 2025)						
	TOUS GROUPES	N / FN	A / FA	R1 / R2 / R3	F2000	R5	GT de série	GT Plus Rallye
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT	ANNEXE J FIA	X Règlementation Casques 2025						
Système Retenu Frontale de Tête homologué FIA en cours de validité		X Règlementation Casques 2025						
Combinaisons FIA 8856-2000		X Règlementation combinaison et vêtements de protection 2025						
Combinaisons FIA 8856-2018		Autorisé						
Cagoule FIA 8856-2000		X						
Cagoule FIA 8856-2018		Autorisé						
Chaussures FIA 8856-2000		X						
Chaussures FIA 8856-2018		Autorisé						
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2000		X						
Haut de sous-vêtement (t-shirt manches longues) FIA 8856-2018		Autorisé						
Gants ignifugés FIA 8856-2000		X						
Gants ignifugés FIA 8856-2018		Autorisé						
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2000		X						
Bas de sous-vêtement (caleçon long et chaussettes) FIA 8856-2018		Autorisé						

## ANNEXE 7 : PALMARÈS / APPENDIX 7 : PALMARES

### PALMARES RALLYE ANTIBES COTE D'AZUR

1966	Georges BUZZI – René ISOART	Alfa Roméo GTZ
1967	Jean Louis BARAILLER – Maximilien SIBON	Triumph
1968	Claude HENRY – Charles GROS	Alpine 1300
1969	Jean Louis BARAILLER –Philippe FAYEL	Triumph GT 6
1970	Jacques HENRY – « ULCUS »	Alpine 1600
1971	Jean Pierre NICOLAS –Maurice ROUFF	Alpine A 110
1972	Bernard DARNICHE – Alain MAHE	Alpine A 110
1973	Michel SALIBA – Patrice RYDER	Simca G.C.
1974	Jean Pierre NICOLAS – Alain MAHE	Alpine A 110
1975	Jean Pierre NICOLAS – Vincent LAVERNE	Alpine A 110
1976	Bernard DARNICHE – Alain MAHE	Lancia Stratos
1977	Jean Claude ANDRUET – « TILBER »	Fiat 131 Abarth
1978	Bernard DARNICHE – Alain MAHE	Lancia Stratos
1979	Bernard BEGUIN – Jean Jacques LENNE	Porsche 911 SC
1980	Bernard BEGUIN – Jean Jacques LENNE	Porsche 911 SC
1981	Francis VINCENT – Willy HURET	Porsche 911 SC
1982	Bernard BEGUIN – Jean Jacques LENNE	Porsche 911 SC
1983	Jean Luc THERIER – Michel VIAL	Renault 5 Turbo
1984	Carlo CAPONE – Sergio CRESTO	Lancia 037
1985	Andréa ZANUZZI – Sergio CRESTO	Lancia 037
1986	Didier AURIOL – Bernard OCCELLI	Metro 6 R4
1987	Bernard BEGUIN – Jean Jacques LENNE	BMW M3
1988	Bernard BEGUIN – Jean Jacques LENNE	BMW M3
1989	François CHATRIOT – Michel PERIN	BMW M3
1990	Pierre César BARONI – Philippe DAVID	Ford Cosworth
1991	Bernard BEGUIN – Jean Marc ANDRIE	Ford Cosworth
1992	Pierre César BARONI – Philippe DAVID	Lancia Delta
1993	Pierre César BARONI – Denis GIRAUDET	Lancia Delta
1994	Pierre César BARONI – Michel BATHELOT	Ford Escort Cosworth
1995	Pierre César BARONI – Dominique SAVIGNONI	Lancia Delta
1996	François DELECOUR – Daniel GRATALOUPE	Peugeot 306 Maxi
1997	Sylvain POLO – Gilles THIMONIER	Renault Mégane Maxi
1998	Philippe BUGALSKI – Jean Paul CHIARONI	Citroën Xsara
1999	Philippe BUGALSKI – Jean Paul CHIARONI	Citroën Xsara
2000	Serge JORDAN – Patrick PIVATO	Renault Mégane Maxi
2001	Sébastien LOEB – Daniel ELENA	Citroën Xsara kit car
2002	Rénato TRAVAGLIA – Flavio ZANELLA	Peugeot 206 WRC
2003	Bruno THIRY – Jean Marc FORTIN	Peugeot 206 WRC
2004	Simon JEANJOSEPH – Jack BOYERE	Renault Clio Super 1600
2005	Cédric ROBERT – Gérald BEDON	Renault Clio Super 1600
2006	Bryan BOUFFIER – Xavier PANSERI	Peugeot 206 Super 1600
2007	Rénato TRAVAGLIA – Simone SCATTOLIN	Fiat Punto Super 2000
2008	Nicolas VOUILLOZ – Nicolas KLINGER	Peugeot 207 Super 2000
2009	Giandomenico BASSO – Mitia DOTTA	Fiat Punto Super 2000
2010	Lucas BETTI – Guido D'AMORE	Peugeot 207 Super 2000
2011	Lucas ROSSETTI–Mattéo CHIARCOSSI	Fiat Punto Super 2000
2012	Michel BOETTI –Valérie MONNIER	Peugeot 207 Super 2000
2013	Julien MAURIN – Nicolas KLINGER	Ford Fiesta WRC
2014	Bryan BOUFFIER – Xavier PANSERI	Hyundai i20 WRC
2015	Roger FEGHALI – Joseph MATAR	Ford Focus WRC
2016	David SALANON – Laurent MAGAT	Ford Fiesta WRC
2017	Anthony PUPPO – Jérémy CENCI	Skoda Fabia R5
2018	Bryan BOUFFIER – Gilbert DINI	Hyundai I20 R5
2019	Yohan ROSSEL – Benoît FULCRAND	Citroën C3 R5
2020	Edition Annulée – ( Tempête Alex)	
2021	Nicolas CIAMIN – Maxime MARTINI	Alpine A110 RGT16
2022	Yoann BONATO – Benjamin BOULLOUD	Citroën C3 R5
2023	Yoann BONATO – Benjamin BOULLOUD	Citroën C3 R5
2024	Eric CAMILLI – Thibault DE LA HAYE	Hyundai i20N R5

### PALMARES AMATEUR

1987	Michel STRUYF	Nadine AMBROGGI	Citroën Visa GTI	GA
1988	Michel BOETTI	Philippe PENARD	Peugeot 205 GTI	GN
1989	Patrick BARRALIS	Joëlle PALACIO	Peugeot 205 GTI	GN
1990	Antoine ALBERTINI	Philippe MAGGIORE	Peugeot 205 Rally	GN
1991	Gilles PANIZZI	Hervé PANIZZI	Peugeot 309 GTI	GN
1992	Francis ORLANDINI	Anne Marie ORLANDINI	Renault GT Turbo	GN
1993	Olivier BOSCH	Alain BARRECA	Mazda 323 GTR	GN
1994	Eddie MERCIER	Jean Michel VERET	Renault Clio Williams GN	
1995	Non attribué			

1996	Frédéric MANICCIA	Richard THAON	Renault Clio Williams GN	
1997	Pascal EMANUELLI	Joëlle PALACCIO	Renault Clio Williams GN	
1998	Richard BARTOLINI	Corine TRICHOT	Renault Clio Williams GN	
1999	Pierre Michel OLIVIER	Olivier CONTESSO	Renault Clio Williams GN	
2000	Julien REISDORF	Mathieu REISDORF	Renault Clio Williams GN	
2001	Thierry BONNET	Joëlle PALACCIO	Renault Clio RS	GN
2002 - 2003		Non attribués		
2004	Hugues CHAREYRE	Jean Luc DUVAL	Peugeot 206 XSI	GN
2005 - 2006 - 2007 - 2008 - 2009 - 2010			non attribués	
2011	Romain FOSTIER	Ophélie ABCHICHE	Suzuki Swift	CL 9
2012	Non attribué			
2013	Jean Michel CHOL	Christel CHOL	Simca Rallye 3	F 212
2014	Jean Michel CHOL	Christel CHOL	Simca Rallye 3	F 212
2015	Matthieu AUTIERO	Axel ANDREU	Peugeot 205 Rallye	F 212
2016	Non attribué			
2017	Jean Michel CHOL	Christel CHOL	Simca Rallye 3	F 212
2018	Joan TOURN	Elisabeth BERANGER	Simca Rallye 3	F 212
2019	Jean Michel CHOL	Christel CHOL	Simca rallye 3	F 212
2020	Edition Annulée (Tempête Alex)			
2021	Joan TOURN	Elisabeth BERANGER	Simca Rallye 3	F 212
2022	Florent MASSIERA	Romain MASSIERA	Citroën Saxo VTS	N2
2023	Joan TOURN	Maxime CHABOT	Simca Rally 3	F212
2024	Patrice CORDIER	Marie BAJOLET	Peugeot 106 XSI	F212

## PALMARES COUPE ASA ANTIBES (FEMININ)

1971	Claudine TRAUTMAN	Christine JULLIEN	Alpine A100	G3
1974	Christine DACREMONT	Françoise CONCONI	Alpine 1600	G4
1975	Michèle MOUTON	Françoise CONCONI	Alpine 1600	G3
1976	Martine CORDESSE	Nicole GARCON	Alpine 1600	G3
1977	Michèle MOUTON	Françoise CONCONI	Porsche Carrera	G3
1978	Michèle MOUTON	Françoise CONCONI	Fiat Abarth	G4
1979	Michèle MOUTON	Françoise CONCONI	Fiat Abarth	G4
1980	Elisabeth DE FRESQUET	Anne GODEFROY	VW Golf GTI	G1
1981	non attribué			
1982	Elisabeth DE FRESQUET	Perrine MOREL	Golf GTI	GA
1983	M. DESDIER	J. DAS NEVE	Talbot Samba	GB
1984	L AITKEN-WALKERE.	MORGAN	Ford Escort	GA
1985	Sylvie SEIGNEBEAUX	Sylviane SITARZ	Citroën Visa	GB
1986	Pascale NEYRET	Carole CERBONESCHI	Citroën Visa	GB
1987	Véronique CRETE	Mylène ICARD	Peugeot 205 GTI	GN
1988	Christine DRIANO	Françoise GAUTIER	Citroën AX Sport	GA
1989	Christine DRIANO	Marie Christine LALLEMENT	Citroën AX Sport	GA
1990	Christine DRIANO	Marie Christine LALLEMENT	Citroën AX Sport	GA
1991	Elisabeth DE FRESQUET	Virginie DE FRESQUET	Renault Clio 16 S	GN
1992	Christine DRIANO	Catherine FRANCOIS	Citroën AX Sport	GA
1993	Marinette LANGLOIS	Joëlle PALACCIO	Renault 5 GT Turbo	GN
1994 - 1995 - 1996 - 1997		non attribués		
1998	Isabelle DESLANDES	Sandrine NEF	Peugeot 106 Rallye	GN
1999	Marta CANDIAN	Maria BIOTTI	Mitsubishi Lancer	GN
2000	Isolde HOLDERIED	Uka BAUST	Toyota Corolla	WRC
2001 - 2002 - 2003 - 2004 - 2005 - 2006 - 2007 - 2008 -		Non attribués		
2009	Isabelle GARREAU	Emilie PIENTE	Peugeot 206 RC	GN
2010	Isabelle GARREAU	Charlotte DALMASSO	Peugeot 207 RC	GA
2011	Charlotte DALMASSO	Audrey NESTA	Peugeot 207 RC	R3T
2012- 2013	Non attribué			
2014	Charlotte DALMASSO	Marine PONZEVEVA	Peugeot 208 VTI	R2
2015	Charlotte DALMASSO	Céline CAVALLERO	Peugeot 207	S2000
2016	Karine BERTARINI	Emmeline QUADRIGA	Peugeot 207 RC	R3
2017	Alison VIANO	Pascale MACARIO LAZARO	Ford Fiesta	R2J
2018	Alison VIANO	Pascale MACARIO LAZARO	Ford Fiesta	R2J
2019	Pauline DALMASSO	Jules ESCARTEFIGUE	Ford Fiesta	R2J
2020	Edition Annulée ( Tempête Alex)			
2021	Sarah RUMEAU	Julie AMBLARD	Peugeot 208 Rallye RC4	
2022	Sarah RUMEAU	Julie AMBLARD	Opel Corsa GS Line RC4	
2023	Allison VIANO	Christelle BOU-MEUNIER	Renault Clio RS Line RC4	
2024	Sarah RUMEAU	Julie AMBLARD	Ford Fiesta	R5

## PALMARES PROMOTION

1966	Michel JULLIEN	M. BRANCHE	Abarth 700
1967	M. CHABAS	M. COURTES	Cooper 1300
1982	François CHATRIOT	Annick PEUVERGNE	Renault 5 Turbo G4
1983	Christian GARDAVOT	Rémy LEVIVIER	Porsche SC G4
1984	Christian GARDAVOT	Rémy LEVIVIER	Porsche SC GB
1985	Dominique DE MEYER	Alain PANTANI	Renault 5 Turbo GB
1986	Laurent RIBERI	Freddy DELORME	Porsche 911 GB
1987	Laurent RIBERI	Freddy DELORME	Alfa 75 Turbo GN
1988	François DELECOUR	Anne Chantal PAUWELS	BMW M3 GA
1989	Dominique DE MEYER	Olivier SOLUT	BMW M3 GA
1990	Christian GARDAVOT	Colette NERI	Ford Sierra Cosworth GA
1991	Patrick BERNARDINI	Rocky DEMERDARDI	BMW M3 GA
1992	Frédéric DOR	Philippe VIALE	BMW M3 GA
1993	Jean Manuel BEUZELIN	Jean BOURGOIN	Lancia HF Evo GA
1994	Antoine ALBERTINI	Philippe VIALE	Peugeot 205 GTI GA
1995	Non attribué		
1996	Patrick PUGLIESE	Sabrina GIAMBI	Peugeot 205 Rallye GA
1997	Philippe CATUDAL	Guy CAVARERO	Renault Clio Williams GA
1998	Dominique DE MEYER	Eric SGARRONI	Renault Maxi Mégane GA
1999	Lionel ROBAGLIA	Stéphane ARNAUD	Peugeot 309 16 S GA
2000	Dominique DE MEYER	Eric FOUILLAT	Renault Mégane Kit Car
2001	Michel BOETTI	Bruno NAS DE TOURRIS	Citroën Saxo Kit Car
2002	Patrice AVELLA	Patrick HERTE	Renault Clio RS GN
2003	Fabien FIANDINO	Denis BADANO	Peugeot 206 XS GA
2004	Frédéric MANICCIA	Christian ASCENZI	Renault Clio GN
2005	Frédéric MANICCIA	Anthony ROVERE	Renault Clio Ragnotti GN
2006	Frédéric PAPAVERO	Frédéric HOFFMAN	Renault Clio RS GN
2007	Philippe MERMET	Gérard CLERTON	Fiat Punto Super 2000
2008	Julien FABRE	Guy CAVARERO	Renault Clio S 1600
2009	Julien MAURIN	Gilles THIMONIER	Skoda Fabia Super 2000
2010	Franck LIONS	Benjamin VEILLAS	Mitsubishi évo IX GN
2011	Robert LASSAUGE	Jonathan BOUERI	Peugeot 207 Super 2000
2012	Michel BOETTI	Valérie MONNIER	Peugeot 207 Super 2000
2013	Olivier MONI	Cédric BERTOLOTI	Peugeot 206 S16
2014	Gilles NANTET	Fabrice GARDON	Porsche 997GTS Cup /GT+
2015	Patrick ROUILLARD	Cédric GAMBONI	Porsche 997GT3 Cup
2016	Pierre ROCHE	Martine ROCHE	Skoda FabiaR5
2017	Quentin GIORDANO	Valentin SARREAUD	Skoda Fabia R5
2018	Pierre ROCHE	Martine ROCHE	Skoda Fabia R5
2019	Quentin GILBERT	Christopher GUIEU	Volkswagen Polo R5
2020	Edition Annulée ( Tempête Alex)		
2021	Quentin GIORDANO	Kevin PARENT	Volkswagen Polo R5
2022	Quentin GIORDANO	Kevin PARENT	Volkswagen Polo R5
2023	Éric CAMILLI	Thibault DE LA HAYE	Citroën C3 R5
2024	Éric CAMILLI	Thibault DE LA HAYE	Hyundai i20N

## PALMARES ECURIES ETRANGERES

1980	ECURIE MONACO	Monaco	1996	DUINDISTEL	Belgique
1981	VOLANT SPORT	Hongrie	1997	ECURIE ARDENNES	Belgique
1982	CONRERO SQUADRA	Italie	1998	A.A.A. SRL	Italie
1983	ECURIE MONACO	Monaco	1999	HAWK RACING CLUB	Italie
1984	TRE GAZZELLE	Italie	2000	SCUDERIA TAIFYN	Suisse
1985	MONACO SPONSORING	Monaco	2001	DUINDISTEL	Belgique
1986	PROVENCIA GRANDE	Italie	2002	DUINDISTEL	Belgique
1987	EXCELSIOR	Belgique	2003	DUINDISTEL	Belgique
1988	ECURIE MONACO	Monaco	2004	LANTERNA CORSE	Italie
1989	DUINDISTEL	Belgique	2005	PROCAR SRL	Italie
1990	ECURIE MONACO	Monaco	2006	DUINDISTEL	Belgique
1991	DUINDISTEL	Belgique	2007	LANTERNA CORSE	Italie
1992	AM JETEK SPORT	Allemagne	2008 – 2009 – 2010 – 2011 – 2012– 2013 – 2014 – 2015 – 2016		
1993	DUINDISTEL	Belgique	– 2017 – 2018 – 2019 - 2020 -2021- 2022– 2023- 2024 - Non		
1994	MIRABELLA RACING	Italie	attribués -		
1995	VAN DERMAREL AUTO SPORT	Pays Bas			

## PALMARES DU CHALLENGE TRIDENT

ANTIBES 1983	Miki BIASON	Italie	Lancia 037
COSTA BRAVA 1984	Georges GIRAUD	France	Audi 80 quattro
YPRES 1984	Georges GIRAUD	France	Audi 80 quattro
ANTIBES 1984	Carlo CAPONE	Italie	Lancia 037
COSTA BRAVA 1985	Bernard BEGUIN	France	Porsche 911
YPRES 1985	Georges GIRAUD	France	Audi 80 quattro
ANTIBES 1985	Mauro PREGLIASCO	Italie	Lancia 037
COSTA BRAVA 1986	Mauro PREGLIASCO	Italie	Lancia 037
YPRES 1986	Mauro PREGLIASCO	Italie	Lancia 037
ANTIBES 1986	Christophe SPILIOTIS	Monaco	Lancia 037
COSTA BRAVA 1987	Christophe SPILIOTIS	Monaco	Audi 90 quattro
YPRES 1987	Christophe SPILIOTIS	Monaco	Audi 90 quattro
ANTIBES 1987	Jean VANDENBERGUE	Belgique	Opel Manta 20
YPRES 1988	Patrick SNYERS	Belgique	BMW M3
ANTIBES 1988	Alfred MEARELLI	France	Renault 5 GT
YPRES 1989	Frank BROEKAERT	Belgique	BMW 325 i
ANTIBES 1989	Frank BROEKAERT	Belgique	BMW 325 i
SAN MARINO 1989	Frank BROEKAERT	Belgique	BMW 325 i
YPRES 1990	Frank BROEKAERT	Belgique	BMW 325 i
ANTIBES 1990	Frank BROEKAERT	Belgique	BMW 325 i
SAN MARINO 1990	Frank BROEKAERT	Belgique	BMW 325 i
YPRES 1991	Frank BROEKAERT	Belgique	Mazda 323
	Stéphane PINEAU	France	Renault 5 GT
ANTIBES 1991	Frank BROEKAERT	Belgique	Mazda 323
SAN MARINO 1991	Frank BROEKAERT	Belgique	Mazda 323
ANTIBES 1992	Frank BROEKAERT	Belgique	Mazda 323
YPRES 1992	Frank BROEKAERT	Belgique	Mazda 323
ANTIBES 1993	Pierre César BARONI	France	Lancia intégrale
YPRES 1993	Pierre César BARONI	France	Lancia intégrale
MADERE 1993	Pierre César BARONI	France	Lancia intégrale
ANTIBES 1994	Pierre César BARONI	France	Ford Escort Cosworth
YPRES 1994	Olivier MARIA	France	Honda Civic
YPRES 1995	Non attribué		
ANTIBES 1995	Non attribué		
YPRES 1996	Non attribué		
ANTIBES 1996	Franck BROEKAERT	Belgique	Ford Escort Cosworth
YPRES 1997	Franck BROEKAERT	Belgique	Subaru Impreza
ANTIBES 1997	Laurent MOLLE	Belgique	Nissan Micra
YPRES 1998	Alain PERINO	France	Opel Astra
ANTIBES 1998	Emile TRINER	Tchécoslovaquie	Skoda Octavia
1000 MIGLIA 1999	Alain PERINO	France	Opel Astra
YPRES 1999	Alain TONTI	France	Fiat Cinquecento
ANTIBES 1999	Enrico BERTONE	Italie	Renault Mégane Kit Car
1000 MIGLIA 2000	Alain PERINO	France	Opel Astra
YPRES 2000	Alain PERINO	France	Opel Astra
ANTIBES 2000	Alain PERINO	France	Opel Astra
1000 MIGLIA 2001	Alain PERINO	France	Opel Astra
YPRES 2001	Laurent KANDOYAN	France	Peugeot 205 GTI
ANTIBES 2001	Dominique BRUYNEL	Belgique	Toyota GT Four
1000 MIGLIA 2002	Dominique BRUYNEL	Belgique	Toyota GT Four
YPRES 2002	Dominique BRUYNEL	Belgique	Toyota GT Four
ANTIBES 2002	Dominique BRUYNEL	Belgique	Toyota GT Four
1000 MIGLIA 2003	Chris VAN WOENSEL	Belgique	Mitsubishi Lancer Evo 7
YPRES 2003	Chris VAN WOENSEL	Belgique	Mitsubishi Lancer Evo 7
ANTIBES 2003	Miguel CAMPOS	Portugal	Peugeot 206 WRC
1000 MIGLIA 2004	Bruno THIRY	Belgique	Citroën Saxo Super 1600
YPRES 2004	Bruno THIRY	Belgique	Citroën Saxo Super 1600
ANTIBES 2004	Simon JEANJOSEPH	France	Renault Clio Super 1600
1000 MIGLIA 2005	Simon JEANJOSEPH	France	Renault Clio Super 1600
YPRES 2005	Simon JEANJOSEPH	France	Renault Clio Super 1600
ANTIBES 2005	Rénato TRAVAGLIA	Italie	Renault Clio Super 1600
1000 MIGLIA 2006	Michal SOLOWOW	Pologne	Renault Clio Super 1600
YPRES 2006	Michal SOLOWOW	Pologne	Renault Clio Super 1600
ANTIBES 2006	Michal SOLOWOW	Pologne	Renault Clio Super 1600
1000 MIGLIA 2007	Michal SOLOWOW	Pologne	Fiat Punto Super 2000
YPRES 2007	Michal SOLOWOW	Pologne	Fiat Punto Super 2000
ANTIBES 2007	Michal SOLOWOW	Pologne	Fiat Punto Super 2000
1000 MIGLIA 2008	Rénato TRAVAGLIA	Italie	Fiat Punto Super 2000
YPRES 2008	Rénato TRAVAGLIA	Italie	Fiat Punto Super 2000
ANTIBES 2008	Lucas ROSSETTI	Italie	Peugeot 207 Super 2000
1000 MIGLIA 2009	Lucas BETTI	Italie	Peugeot 207 Super 2000

YPRES 2009	Lucas BETTI	Italie	Peugeot 207 Super 2000
ANTIBES 2009	Lucas BETTI	Italie	Peugeot 207 Super 2000
1000 MIGLIA 2010	Giandomenico BASSO	Italie	Fiat Punto Super 2000
ANTIBES 2010	Lucas BETTI	Italie	Peugeot 207 Super 2000
1000 MIGLIA 2011	Lucas BETTI	Italie	Peugeot 207 Super 2000
ANTIBES 2011	Lucas BETTI	Italie	Peugeot 207 Super 2000
1000 MIGLIA 2012	Lucas BETTI	Italie	Peugeot 207 Super 2000
ANTIBES 2012	Lucas BETTI	Italie	Peugeot 207 Super 2000
1000 MIGLIA / ANTIBES de 2013 à 2024		Non attribués	

## PALMARES RALLYE NATIONAL

### RALLYE DES ROSES

1968	Daniel MEISSONIER – BERTIN	R8 Gordini 1300
1969	Michel ROBINI – SENEMAUD	Alpine 1300
1970	Michel ROBINI – SENEMAUD	Alpine 1300
1971	Alex VINEIS – Nicole VINEIS	Alpine A110 G4
1972	Jean Charles MOUNAL – « KNAPICK »	Alpine A110
1973	RENAUDAT – Jean Jacques LENNE	Simca CG
1983	Rallye annulé	
1984	P.M. DANESI – Olivier BOSCH	Opel Kadett GTE
1985	François LEANDRI – Gilbert LUIGI	Talbot Samba

### RALLYE ANTIBES CÔTE D'AZUR

1994	GIRAUDO Gilles – SENES Pierre Noël	Opel Kadett GTE	GF
1995	CATUDAL Philippe – PEREZ Germinal	Renault Clio 16S	GA
1996	CHOL Jean Michel – CHOL Christel	Simca Rallye III	GF
1997	SARGIOTTO Didier – SARGIOTTO Karine	BMW M3	GFA
1998	SARGIOTTO Didier – SARGIOTTO Karine	BMW M3	GFA
1999	SARGIOTTO Didier – SARGIOTTO Karine	BMW M3	GFA
2000	CHOL Jean Michel – CHOL Christel	Simca Rallye III	GF
2001	CHOL Jean Michel – CHOL Christel	Simca Rallye III	GF
2002	LASSAUGE Robert - GUIGE Augustin	BMW M3	GFA
2003	LASSAUGE Robert - GUIGE Augustin	BMW M3	GFA
2004	DROALIN Didier – RUGGIERI Pierre	BMW M3	GFA
2005	MOTTARD Guy – GIRAUDO Michel	Peugeot 306 Maxi	GFA
2006	BOETTI Michel – NAS DE TOURNIS E	Peugeot 306 Maxi	GFA
2007	CATUDAL Philippe – RAMOIN Gilles	Peugeot 306 Maxi	GFA
2008	CATUDAL Philippe – RAMOIN Gilles	Peugeot 306 Maxi	GFA
2009	BONFILS Michel – LAMY Sandrine	Subaru Impreza WRC	GA
2010	PISTACHI Luc – PISANO Eric	BMW 318 compact	GA
2011	CATUDAL Philippe – BERNARD Rémy	Peugeot 306 Maxi	GFA

